LES ANNONCES
LANDAISES
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 - 1,50 €
N°4037

LANDES ATTRACTIVES
Épicerie Cocotte :
les ingrédients du succès

CYCLISME
C'est reparti pour un Tour

LE THERMALISME RÉCUPÈRE

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS LANDAIS - annonces-landaises.com

© Landes Attractivité - Saison d'Or

PODCAST
LE KIWI FAIT SON SHOW

« De l'info vachement fraîche livrée chez vous », c'est le Delivachoo de Louise Lesparre pour devenir incollable sur les produits que l'on savoure au quotidien. Dans le premier épisode de ce postcast vitaminé, la Landaise, déjà connue pour sa « Clé des champs » qui donne la parole aux agriculteurs, dévoile en trois minutes tout ce qu'il faut savoir sur le kiwi : histoire, production, saisonnalité, consommation, bienfaits pour la santé, sans oublier bien sûr la double certification du kiwi de l'Adour, le seul à être à la fois estampillé IGP et Label Rouge.

COUP DE BUZZ

ENVIRONNEMENT
OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Les 3 R, vous connaissez ? Réutilisation, réparation et réemploi : les mots-clés de la réduction des déchets. Dans le cadre de la Semaine européenne qui lui est dédiée, le Sitcom côte sud des Landes ouvre ses portes, à Bénesse-Maremne, les 19 et 26 novembre, pour un parcours de sensibilisation au sein de son unité de valorisation énergétique (UVE) et des échanges sur les bons gestes au quotidien.
Samedi 19 et samedi 26 novembre
À partir de 10 h
62 chemin du Bayonnais – Bénesse-Maremne
Sur inscription à adtp@sitcom40.fr
ou 05 58 72 03 94

GASTRONOMIE
LE RÉVEIL DU PASTIS DE SOUPROSSE !

Déjà plusieurs mois que le fameux camion du pastis de Souprosse, et à son bord Jean-François Marrocq, n'est plus présent sur le marché de Dax le samedi matin, pour cause de retraite de son pâtissier de frère, Jean-Paul. Mais que les fans de la spécialité traditionnelle landaise se rassurent, la recette familiale, héritée de leurs grands-parents, va finalement perdurer avec le fils de « Jeff », Mathieu, qui dans quelques mois, rouvrira une fabrique dans leur village entre Tartas et Mugron.

SOMMAIRE

27 ANNONCES LÉGALES
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 ENVIE D'AILLEURS
Andorre : le bien-être en apesanteur

4 FOCUS LANDES
Le thermalisme récupère

12 LANDES ATTRACTIVES
Épicerie Cocotte : les ingrédients du succès

14 ACTU LANDES
Cyclisme : c'est reparti pour un Tour

16 ACTU LANDES
Les Landes quittent l'aéroport de Biarritz

17 ON EN PARLE

20 L'ŒIL DES EXPERTS
Gare, l'inflation est de sortie !

24 ÉCONOMIE
La seconde main, avenir de l'e-commerce ?

26 SOCIAL
Aménagement du régime des titres-restaurant

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des opérations : Laurent **RAFFALLI** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 I83288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco

LE THERMALIS

ME RÉCUPÈRE

Avec en 2022, 25 % de fréquentation en moins par rapport à l'avant-Covid, contre - 70 % pendant la crise, les établissements thermaux de Nouvelle-Aquitaine entrevoient le bout du tunnel, en continuant d'investir. Exemple dans les Landes, toujours premier département thermal de France.

Par Julie DUCOURAU

Landes Attractivité - Sébastien Chebassier

Dans les cinq stations landaises spécialisées en rhumatologie, phlébologie, troubles du métabolisme ou voies respiratoires, les masques et les protocoles sanitaires sont encore bien présents dans les allées des 19 établissements thermaux de Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Saubusse, Préchacq ou Eugénie-les-Bains. Mais partout, on espère que la Covid est derrière soi.

À Préchacq, dans ces thermes à la campagne où les eaux sulfatées-calciques sortent naturellement à 60°C, et les boues des alluvions de l'Adour sont affinées pendant 24 mois dans les eaux bienfaisantes, Thierry Colson, le directeur de cet établissement de la Chaîne thermale du soleil, se veut positif : « C'est beaucoup mieux. Déjà on a fait une saison complète, c'est bien par rapport aux dernières années. Si on compare à 2021, on est aux alentours de + 20 % de fréquentation, avec notamment près de 50 % d'augmentation du nombre de nouveaux curistes. Et les réservations pour 2023 sont en hausse, comparées à l'an passé, il y a un élan, ça repart. »

UNE FIN DE SAISON QUASI-NORMALE

Ici, malgré la Covid, on n'a pas arrêté les investissements, plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année. « On continue le programme de rénovation et les investissements prévus au budget ont été validés. » À peine la station fermée ce 19 novembre, les entreprises doivent arriver dès le 21 pour démarrer les travaux (rénovation de cabines de soin, de certaines résidences, interventions techniques, etc.).

© Thermes Bérot

Dès la station fermée cet automne, **les travaux de rénovation démarrent**

© Didier Boy de la Tour

À Eugénie-les-Bains, une toute nouvelle piscine a été inaugurée en mai dernier

Même tendance à Eugénie-les-Bains. Si on ne parle pas encore non plus de retour à la normale, on se satisfait que « cela revienne progressivement », avec 7 500 curistes cette année, contre 9 000 en année normale, pour une augmentation de 20 % sur 2021. « Le démarrage de saison a été un peu lent au printemps dernier, entre vagues Covid et élections nationales, mais la fin de saison est fidèle à elle-même », malgré des réservations « un peu plus en dernière minute », résume Cathy Couralet, la directrice des thermes, qui met en avant la toute nouvelle piscine qui a ouvert début mai avec parcours de marche à contre-courant et aquabikes, dans ces lieux de quiétude au cœur du « village minceur » du chef triplement étoilé au guide Michelin, Michel Guérard.

DES COÛTS DE L'ÉNERGIE QUI EXPLOSENT

Sur le Grand Dax, les 16 établissements suivent à peu près la même courbe de fréquentation. « C'est encore une saison de relance, on reste une activité fragile, explique Virginie Bérot, responsable des thermes du même nom. Ce qui nous a pénalisés, c'est le début de saison. Il ne faut pas oublier qu'en janvier, au moment où on prend les réservations, on parlait de cinquième vague Covid… »
Au final après un hiver et un printemps très faibles et « des clients frileux » (400 curistes en avril contre 650 en 2019), « on fait une bonne fin de saison quasi-normale (853 curistes en septembre contre 910 en 2019, soit tout juste - 7 %), pour finir sur l'année à - 20, - 25 % par rapport à 2019 ». Pendant la crise Covid, les thermes Bérot comme beaucoup d'autres, n'avaient même pas réalisé l'équivalent d'un an de chiffre d'affaires en deux ans d'activité. « Aujourd'hui, on est clairement à la relance », même s'il faut désormais, en plus, faire face au coût de l'énergie qui explose, alors que les tarifs fixés par la Sécurité sociale pour les cures n'ont que légèrement été réévalués. « On voit en urgence ce qu'on peut mettre en place pour limiter la consommation de gaz, mais c'est très compliqué. On peut réguler un peu le chauffage à la baisse, mais on est tout de même avec des gens en maillot mouillé et peignoir, le but ce n'est pas de rendre tout le monde malade ! »
Quoi qu'il en soit, « les signaux globaux sont très positifs », note Virginie Bérot qui a remarqué « plus de nouveaux curistes en pourcentage, une clientèle rajeunie, grâce à une activité qui répond à la demande par le côté naturel qui a le vent en poupe. »

Aux Thermes Bérot à Dax, les curistes sont revenus en nombre sur la haute saison

© Thermes Bérot

UN PLAN THERMAL RÉGIONAL 2023-2028

Le cluster Aqui O Thermes participe à l'élaboration du nouveau plan thermal 2023-2028 de la Nouvelle-Aquitaine, futur socle de la stratégie de développement de la filière, qui sera voté prochainement dans le cadre de la feuille de route santé de la région. Ce plan de plusieurs millions d'euros pour renforcer le leadership néo-aquitain en la matière, s'articulera autour de cinq axes : maillage des stations ; modèle thermal, format de cure, prévention ; territoire durable dans le cadre de la feuille de route Néo Terra pour accélérer la transition énergétique et écologique, avec notamment l'élimination du plastique à l'horizon 2028 ; formation et emplois ; innovation et recherche.

À Saubusse, ce sentiment est décuplé avec une fréquentation 2022 qui va être quasiment équivalente à celle de 2019 en nombre de curistes, autour de 2 400 (- 3 %). « On a une clientèle très fidèle. On a perdu en avril les curistes qui allaient voter comme à chaque fois, mais on a relevé le chiffre de fin de saison, avec au final un chiffre d'affaires supérieur à celui d'avant-Covid. On ne s'en sort pas mal », fait valoir Arnaud Laborde, directeur de ces thermes en pleine nature, à 15 minutes de Dax, également président du cluster régional Aqui O Thermes qui faisait le bilan

© Marielsa Niels

À Préchacq-les-Bains, les réservations sont en hausse pour 2023 par rapport à l'année dernière

de la saison thermale dans la région Nouvelle-Aquitaine, le 8 novembre dernier.
Globalement, « les petites stations ont en effet plutôt mieux redémarré que les grandes », a expliqué à ses côtés, Julien Bazus, maire de Saint-Paul-lès-Dax et conseiller régional délégué au thermalisme, lors d'une conférence de presse d'Aqui O thermes à l'hôtel de région à Bordeaux.

2 400 EUROS GÉNÉRÉS PAR CURISTE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

Sur les 28 établissements dans les 15 stations néo-aquitaines qui reçoivent le quart des curistes en France, 110 000 à 115 000 patients ont été accueillis cette année (- 25 % par rapport à 2019), représentant un chiffre d'affaires global de 67,5 millions d'euros (contre 96 millions d'euros trois ans plus tôt). Partout, « on constate un retour progressif à la normale », détaille Laurence Delpy, directrice du cluster qui fédère les professionnels régionaux du thermalisme, de la santé, du tourisme, de la formation et de la recherche. « La prochaine saison devrait nous permettre de passer un cap supplémentaire », selon Arnaud Laborde, rappelant qu'un curiste dont la cure de 21 jours est remboursée aux deux tiers par la Sécurité sociale (le reste par la complémentaire), génère environ 2 400 euros pour l'économie locale lors de son séjour, sans compter la valeur créée par un accompagnant. Et d'indiquer que 10 à 25 % des recettes sont réinjectées dans l'économie via de nouveaux investissements, « un taux qui monte à 35 % dans les Landes », a-t-il précisé.
Alors que « la période de crise a confirmé l'intérêt de la cure pour réduire les douleurs des patients qui, sans soins thermaux pendant parfois deux ans, ont dû reprendre des médicaments », l'amendement que voulait récemment présenter un député de la majorité pour conditionner le remboursement Sécurité sociale des cures à une étude par la Haute autorité de santé (HSA), n'a « pas affolé »

© Corentin Mossière

« Plus de **nouveaux curistes** en pourcentage, une **clientèle rajeunie**, grâce à une activité qui répond à la demande par **le côté naturel** qui a le vent en poupe »

Arnaud Laborde. « En retirant le thermalisme, on ne ferait pas d'économies, ce serait plutôt un désastre », a réagi le dirigeant, d'autant que la filière représente « moins de 0,5 % des dépenses de la Sécurité sociale, a abondé Julien Bazus : certains croient que le thermalisme, c'est le passé, nous au contraire, nous pensons que le thermalisme, c'est l'avenir. »

PLATEFORME THERMASSIST ET ÉTUDE PRÉVICHUTE

Dans ce contexte, et pour soutenir la relance des stations, le cluster accompagne les acteurs du thermalisme néo-aquitain dans leur transformation. Aujourd'hui, « la filière doit évoluer et relever de nouveaux défis » autour de deux axes prioritaires : l'innovation et la santé, souligne Laurence Delpy.

LE THERMALISME NÉO-AQUITAIN EN CHIFFRES

28 établissements thermaux
(deux tiers dans les Landes)

15 stations qui accueillent
le quart des curistes en France

14 500 emplois directs ou indirects.

Sur le volet innovation, Aqui O Thermes mise sur la recherche de nouveaux services en milieu thermal comme la thérapie digitale avec le masque de réalité virtuelle Bliss, censé réduire la douleur et l'anxiété (budget de déploiement à 25 600 euros). Aqui O Thermes a aussi développé Thermassist, la première plateforme en ligne pour l'amélioration de l'accueil du curiste (ordonnance, planning de cure, infos touristiques, etc.), déjà testée auprès de 3 000 curistes dans trois établissements pilotes (Evaux-les-Bains dans la Creuse, Saujon-les-bains en Charente-Maritime et les Thermes à Dax). La technologie, personnalisable selon les stations, doit être proposée à l'ensemble des adhérents du cluster en 2023 pour un budget de 92 200 euros.

De la **thérapie digitale** avec un **masque de réalité virtuelle** censé **réduire la douleur et l'anxiété**

© D.R.

Côté santé, de nouveaux formats de cure sont à l'étude pour proposer une offre adaptée aux attentes, comme des cures fragmentées pour des actifs exerçant dans le soin ou des professions marquées par la pénibilité. Aqui O Thermes va également investir en 2023, 40 000 euros dans le projet Prévichute, porté par la fondation MAIF, pour de la recherche en matière de risque de chute. « Souvent les personnes qui tombent n'arrivent pas à lever les pieds. Nos couloirs de marche les obligent à le faire et ils marchent mieux après », affirme Arnaud Laborde.

Autre enjeu majeur, « nerf de la guerre », la formation et le recrutement de personnels, des kinés aux agents thermaux et médecins thermaux (dont beaucoup partent à la retraite)… « Notre défi est d'aller chercher les jeunes pour leur dire que le thermalisme est une possibilité intéressante pour eux », a souligné Laurence Delpy. « Des formations existent, il faut les remplir et une fois formés, il faut faire en sorte que les gens restent dans le secteur thermal où les métiers sont vraiment en tension », a conclu Julien Bazus. Pour les kinés, « on fait venir des Moldaves, des Espagnols, etc. Il faut se poser la question de faire évoluer le métier car ici, les kinés estiment qu'au bout de cinq ans d'études, ils ne vont pas venir faire uniquement des massages en établissement. Or, c'est ce dont nous avons besoin… »

© Shutterstock

Caroline nous fait confiance pour recruter.

Vous aussi, faites appel à Pôle emploi : sélection de candidats, immersion, financement de formations... Nos conseillers vous aident à recruter.

Pôle emploi, on est là pour vous.

Rendez-vous en agence, sur pole-emploi.fr ou par téléphone au 39 95*.

*Service gratuit + prix de l'appel.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

ÉPICERIE COCOTTE
LES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS

Diane Javelot et Pierre Tourgis ont trouvé leur recette du bonheur : s'installer dans les Landes, vivre de leur passion et ouvrir une épicerie fine. Cette nouvelle adresse de la zone Pédebert, à Soorts-Hossegor, met en lumière les meilleurs produits de la gastronomie française, sélectionnés auprès de fournisseurs engagés dans une démarche de qualité.

Par Anne TAUTOU

Elle s'appelle Jodie. Avec ses yeux rieurs et ses courbes généreuses, elle pavoise sur l'enseigne de la nouvelle épicerie fine de Pédebert. Cette jolie cocotte, en clin d'œil à l'emblème national du coq, est la mascotte de l'établissement. Un nom qui signe avec humour l'authenticité et l'ambition de qualité de cette nouvelle adresse gourmande, car comme le dit l'adage : « C'est dans les meilleures cocottes qu'on fait les meilleurs plats ! », s'amusent Diane Javelot et Pierre Tourgis, créateurs de l'épicerie. « Il faut goûter, se renseigner, dénicher les pépites. C'est un travail considérable qui est à la base de notre métier », explique Diane, à l'initiative du projet. Et elle connaît sur le bout de la langue chacune des marques de l'épicerie qui compte environ 80 producteurs et 1 000 produits.

UNE GAMME DE PRODUITS 100 % FRANÇAIS

Chez Cocotte, on aime les produits du terroir. Si certains sont issus de l'agriculture biologique, l'exigence est ailleurs. « Le premier critère c'est le local ! Nous privilégions le circuit court, les produits des régions françaises avec des producteurs et fournisseurs qui partagent nos valeurs. Nous sommes attentifs à leur manière de travailler », indique-t-elle. L'épicerie a déjà une exclusivité avec les glaces du Biarrot Guillaume Dezamy, recommandées par la chef étoilée Hélène Darroze. Parmi les marques, on retrouve la maison Pariès, la maison Balme et ses produits truffés, l'apiculteur Apis Mellona de Seignosse ou encore Rouge Trompette et son safran landais. Diane a aussi sélectionné l'huile d'olive d'exception du château de Panisse à Tarascon, des spécialités de Vendée et des Sables-d'Olonne d'où elle est originaire, comme les sardines La Perle des Dieux et le sel Herio.
Une variété de goûts appréciée par la clientèle locale et les touristes qui sont venus nombreux cet été. « C'est important d'échanger et de répondre aux attentes des gens. C'est une manière de les faire participer à l'aventure », ajoute l'épicière qui prévoit d'organiser des dégustations pour présenter les nouveautés.

DIANE **JAVELOT** ET PIERRE **TOURGIS**

© EpicerieCocotte

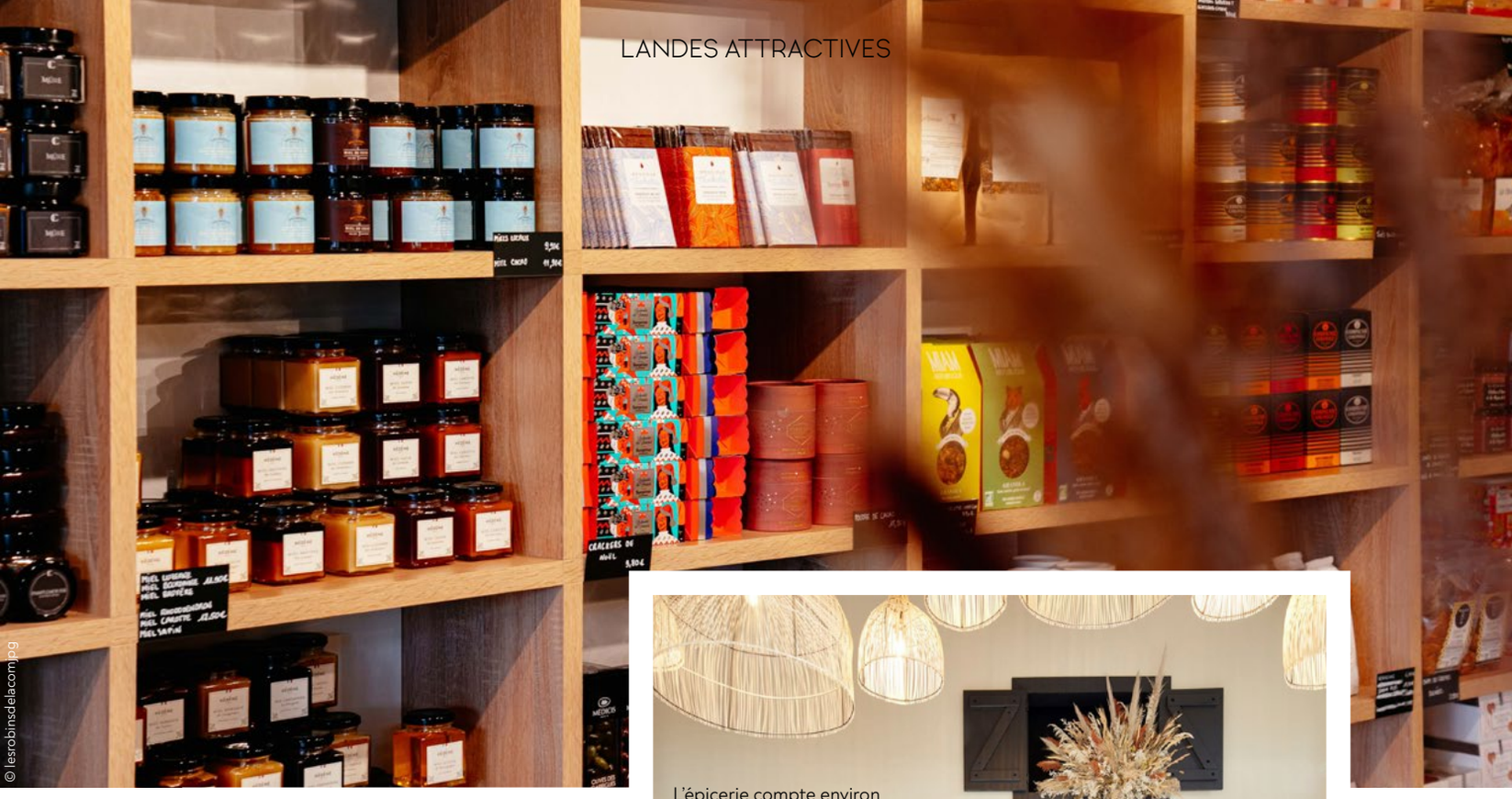
© lesrobinsdelacom.jpg

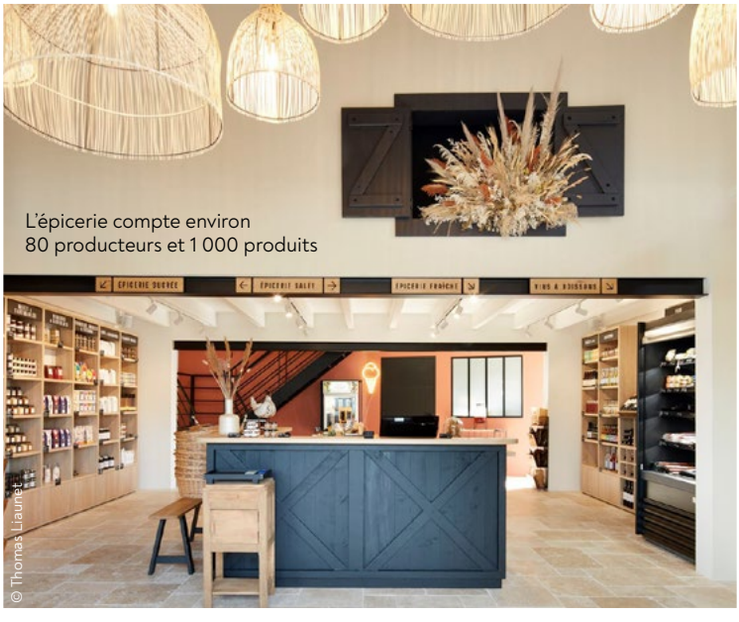
© Thomas Liaunet

L'épicerie compte environ
80 producteurs et 1 000 produits

© Thomas Liaunet

« ÊTRE HEUREUX EN TRAVAILLANT »

Ces deux passionnés, amoureux des bonnes choses, n'étaient pourtant pas prédestinés à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Mais le tumulte parisien, suivi de la Covid, les motive à changer de vie. Pierre quitte son poste de chef de projet digital et contenu de marque pour le média d'info-divertissement, Minute-Buzz, pour revenir vivre dans ses Landes natales avec sa compagne. Il intègre le groupe Décathlon à Hendaye, tandis qu'elle rejoint, à Biarritz, le service financier de la maison Balme. C'est là que mûrit son idée. « J'avais l'envie de créer un lieu de convivialité et de partage autour de ma passion pour la nourriture. C'est vraiment le projet d'une vie », confie-t-elle.

Très vite, Pierre change de cap pour accompagner Diane. Avec l'aide de leur famille qui combine expertises en commerce, communication et comptabilité, le couple de trentenaires ouvre l'épicerie fine Cocotte.

« Tout s'est enchaîné sans problème. Familles et amis ont mis la main à la pâte. Être heureux en travaillant, c'est le top ! », ajoute Pierre.

Après avoir construit leur business plan, ils choisissent de s'installer à Soorts-Hossegor. « Ce territoire nous correspond et la zone Pédebert est un secteur porteur en pleine mutation depuis trois ans. »

Une succession de travaux transforme l'ancien local de surf en une appétissante boutique de 80 m^2, ouverte et aérée. « Je voulais qu'elle ressemble un peu à une grange moderne, à un endroit authentique où l'on se sente bien », précise Diane. Elle choisit des matériaux nobles, bois clair, pierres de travertin au sol et ouvre une fenêtre sur une campagne imaginaire à portée de main.

Aujourd'hui, Cocotte a trouvé sa clientèle, le couple continue à se frayer un chemin dans l'univers de la gastronomie, enthousiaste mais prudent, avec des projets plein la tête.

Épicerie fine Cocotte
97 avenue des Rémouleurs - Soorts-Hossegor

C'EST REPARTI POUR UN TOUR

En juillet prochain, le peloton du Tour de France retrouvera les routes des Landes. Pour l'occasion, Dax et Mont-de-Marsan, désignées villes départ, vont mettre les petits plats dans les grands pour faire de cet évènement sportif majeur une grande fête.

Par Isabelle TRANCOEN

Le 4 juillet prochain, Dax sera sous le feu des projecteurs en tant que ville départ de la quatrième étape du Tour de France. Trois jours plus tard, ce sera au tour de Mont-de-Marsan d'accueillir la caravane et le peloton. De quoi réjouir les Landais amoureux de la petite reine.

© Shutterstock

UNE ORGANISATION RODÉE

Pour espérer faire partie des heureuses élues, les communes doivent faire acte de candidature auprès d'ASO (Amaury Sport Organisation), propriétaire de l'évènement. Chaque année, elles sont près de 250 à postuler pour être ville départ ou ville arrivée. À l'issue d'une enquête de terrain diligentée par les organisateurs, les villes retenues doivent s'acquitter du fameux « ticket d'entrée » : 80 000 euros pour un départ et 120 000 euros pour une arrivée. Des sommes loin d'être anodines, notamment pour les petites communes qui, néanmoins, peuvent parfois bénéficier de subventions départementales et/ou régionales. Mais les dépenses ne s'arrêtent pas là. Le cahier des charges du Tour de France est en effet très précis et les villes sont dans l'obligation de s'y conformer. Ainsi, des aménagements en matière de signalisation routière peuvent être nécessaires, tout comme des travaux de réfection de route. Et c'est sans compter la logistique inhérente à l'évènement : installation du « village départ », mobilisation des forces de l'ordre pour la sécurité de l'épreuve, mise en place de barrières de sécurité ou encore création d'animations.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ATTENDUES

Si le budget pour accueillir une étape du Tour de France est important, les communes l'envisagent avant tout comme un investissement. « Une étude a montré qu'un euro investi en rapporte trois », explique le maire de Dax, Julien Dubois. Cet évènement va profiter aux commerçants locaux et aux acteurs des

secteurs de l'hôtellerie et de la restauration ». Et pour cause, chaque jour, entre les coureurs, le personnel des équipes, l'ensemble de la caravane, les quelques 2 000 journalistes et photographes présents, le Tour de France est un village à lui seul, qu'il faut nourrir et loger. Un village qui consomme, auquel il faut encore ajouter le public qui effectue le déplacement quotidiennement. On estime à environ 12 millions le nombre de spectateurs qui, chaque année, assistent à la course aux bords des routes et dans les villes et villages.

UN COUP DE PROJECTEUR INTERNATIONAL

Au-delà des retombées économiques, le maire de Dax estime que « le Tour de France est une fabuleuse vitrine pour les villes étapes », la course étant retransmise « dans pas moins de 190 pays ». En 2022, le groupe France Télévisions a rassemblé chaque après-midi en moyenne 4 millions de téléspectateurs. Une retransmission en direct qui permet de découvrir des paysages et un patrimoine, valorise un territoire et donne bien souvent envie aux téléspectateurs de visiter les villes d'étapes. Pour le maire de Mont-de-Marsan, Charles Dayot, interrogé lors de la présentation du tracé du Tour de France 2023, « c'est un vecteur de communication important pour le territoire ».
Si l'organisation de cet évènement demande beaucoup de travail aux communes, Dax et Mont-de-Marsan sont des habituées de l'évènementiel avec chacune leur feria. 2023 aura une saveur particulière pour Mont-de-Marsan qui profitera de la venue du Tour pour célébrer l'anniversaire des 50 ans de la victoire du Montois d'adoption Luis Ocaña sur le Tour 1973. De leur côté, les Dacquois en profiteront pour rendre hommage à André Darrigade. Considéré comme l'un des plus grands routiers-sprinteurs de tous les temps, le natif de Narrosse remporta le maillot vert du Tour de France en 1959 et 1961. La fête s'annonce belle.

REPÈRES

Dax et Mont-de-Marsan dans l'histoire du Tour de France

DAX : 5 départs
(1951, 1958, 1965, 2000 et 2003)
et 4 arrivées d'étape
(1951, 1958, 2000 et 2006)

MONT-DE-MARSAN :
2 départs d'étape (1960, 1971)

LES LANDES QUITTENT L'AÉROPORT DE BIARRITZ

Le conseil départemental des Landes a choisi cet automne de se retirer du syndicat mixte qui gère l'aéroport Biarritz Pays basque. Un choix guidé par des priorités axées sur le ferroviaire.

Par Julie DUCOURAU

L'affaire a été « bouclée en moins d'un an », preuve que ce changement s'est fait sans accroc, selon Olivier Martinez, vice-président du conseil départemental des Landes, en charge de la mobilité. Les parts landaises (12,5 %) ont été reprises par le département des Pyrénées-Atlantiques et la communauté d'agglomération du Pays basque, qui détiennent désormais chacune 37,5 %, la région Nouvelle-Aquitaine possédant les 25 % restants. « C'est une répartition à titre gracieux auprès des autres actionnaires, il n'y a aucun mouvement financier car les parts ne sont pas des actions comme dans une Société d'économie mixte (SEM) », précise l'élu landais.

Si le département des Landes en est sorti, « c'est parce qu'on pense aujourd'hui qu'il faut changer nos priorités au niveau du soutien des modes de transports, collectifs ou individuels. C'est un choix politique. Nous avons conscience que le trafic aérien est loin d'être vertueux en matière de respect de l'environnement, de bilan carbone, de règles sociales et fiscales avec les compagnies low cost, etc. Nous préférons soutenir les trains du quotidien et le déploiement de la LGV vers Dax, un des transports les plus décarbonés. »

1,7 % DES TOURISTES ARRIVENT DANS LES LANDES PAR AVION

D'autant plus, ajoute Cyril Gayssot, élu départemental à l'attractivité, que « les touristes n'utilisent que très peu l'avion pour se rendre dans les Landes », que ce soit via les aéroports de Biarritz, Pau, Lourdes ou Mérignac, même si ce mode de transport a bien sûr « toute son utilité pour des gens d'ici et notamment des entreprises ». Selon une étude de Landes attractivité en 2019, 74,2 % des touristes viennent avec leur véhicule personnel, 18,8 % en camping-car, 2,2 % en train et seulement 1,6 % par les airs.

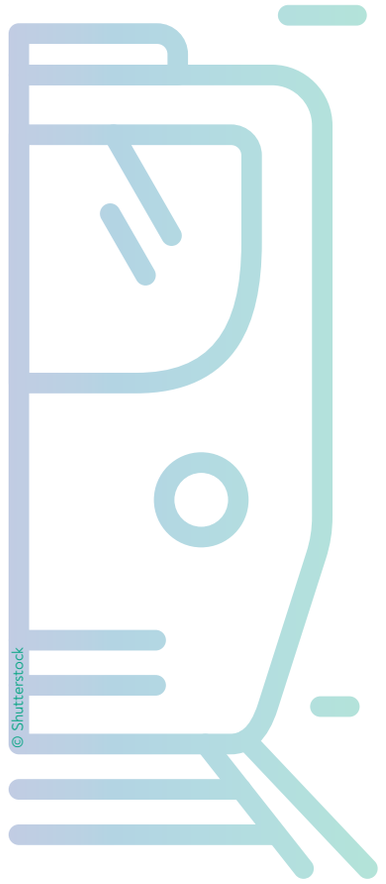

© Shutterstock

© Shutterstock

PHARMACIE
PHOENIX RACHÈTE OCP RÉPARTITION

Le distributeur spécialisé en santé OCP Répartition, implanté à Saint-Martin-de-Seignanx depuis le printemps dernier pour livrer en médicaments 200 pharmaciens des Landes et du Pays basque, s'apprête à passer sous le giron du groupe familial allemand Phoenix, leader européen du commerce pharmaceutique. Ce projet d'acquisition, encore soumis à l'approbation des autorités de la concurrence européenne et à la consultation préalable des instances représentatives du personnel des deux entités, doit leur permettre « d'améliorer leurs infrastructures de distribution et d'enrichir leurs offres de services pour mieux accompagner les pharmaciens dans leurs nouvelles missions de santé, dont le digital ».

© Shutterstock

INFLUENZA AVIAIRE
PLAN DE BIOSÉCURITÉ RENFORCÉ

Alors que le niveau de risque d'influenza aviaire a été porté de « modéré » à « élevé », le 11 novembre, sur l'ensemble du territoire national, le groupe Maïsadour invite ses adhérents, éleveurs de volailles et de palmipèdes, à renforcer les mesures de biosécurité et à déployer le « plan Adour », travaillé à l'échelle du Sud-Ouest par l'ensemble des parties prenantes des filières. Le dispositif passe par une réorganisation de la production qui vise à baisser la densité des élevages et à disposer d'un nombre limité d'animaux dans 61 communes les plus à risque, notamment en Chalosse, mais aussi dans le Gers, et les Pyrénées-Atlantiques. Sur l'ensemble du territoire, la diminution du nombre de canards est estimée à 500 000 et à 100 000 pour les volailles. « Il faut impérativement stopper ces crises à répétition ! (…) Nous sommes convaincus de l'intérêt de ce plan de prévention qui, en complément du futur vaccin, apporte une solution à nos éleveurs qui vivent ce cauchemar depuis quatre ans », soulignait Michel Prugue, président de Maïsadour, à l'occasion des assemblées générales des Organisations de producteurs palmipèdes et volailles du groupe, le 8 novembre dernier.

© CMA Nouvelle-Aquitaine

De gauche à droite : Jean-François Clédel, président de la CCI Nouvelle-Aquitaine, Fabienne Buccio, préfète de région et Gérard Gomez, président de la CMA

NOUVELLE-AQUITAINE
LES CCI ET CMA RÉGIONALES CONFORTENT LEUR PARTENARIAT

Comme les y invite la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), du 22 mai 2019, les présidents des deux établissements consulaires régionaux, Jean-François Clédel pour la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et Gérard Gomez pour la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), ont signé un plan quinquennal d'actions à mutualiser ou pouvant donner lieu à des coopérations renforcées, sous l'égide de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine, Fabienne Buccio, le 7 novembre. Parmi les objectifs : la mutualisation des lieux d'accueil des entreprises, la mise en œuvre d'actions conjointes « appui aux territoires » et « entrepreneuriat » et le renforcement d'actions communes pour favoriser l'orientation et l'insertion.

© Arenadour

CARNET

Maxime Vilgrain, 38 ans, succède à **Michel Baqué** à la présidence d'Arenadour. Directeur administratif et financier du groupe thermal dacquois depuis 2017, il a suivi ses opérations de croissance externe avec la reprise des Thermes des Fumades (Gard) dans le cadre d'une délégation de service public en 2019, celle du pôle thermal d'Amnéville, premier centre thermal du Grand Est en 2021, puis celle des Thermes de Bagnères-de-Luchon dans les Pyrénées de Haute-Garonne en janvier 2022. Le groupe Arenadour qui porte un projet de nouvel établissement à Saint-Paul-lès-Dax, réunit à ce jour neuf structures thermales, réparties dans trois régions, qui accueillent plus de 54 000 curistes par an en rhumatologie, voies respiratoires/ORL, dermatologie, muqueuses bucco-linguales et phlébologie.

INDUSTRIE
LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR CHOISIT EUROPLASMA

Le groupe Europlasma, spécialiste des solutions de dépollution, annonce qu'après l'Assemblée nationale, le ministère de l'Intérieur vient de confier le traitement des déchets d'amiante de l'un de ses sites, à sa filiale Inertam, à Morcenx-la-Nouvelle. Pour rappel, le procédé de vitrification des déchets d'amiante, mis au point par Inertam via la technologie de torche à plasma consiste à introduire dans un four tout type de déchets d'amiante préalablement broyés, avant de les porter en fusion à 1 500°C. Après refroidissement à l'air libre, le sous-produit obtenu, le Cofalit®, est totalement inerte et peut être valorisé dans des travaux de BTP.

© Europlasma

GASTRONOMIE
UNE NOUVELLE ADRESSE PARISIENNE POUR LA MAISON DUBERNET

Fondée en 1864 à Saint-Sever, la Maison Dubernet est l'une des plus anciennes maisons spécialisées dans la production artisanale de foie gras, charcuterie et plats cuisinés. Reprise en 2018 par le groupe Arcadys, la marque dont l'atelier de fabrication est désormais installé à Bellocq (Pyrénées-Atlantiques), poursuit son déploiement dans la capitale. Après une première boutique parisienne en 1971, rue Augereau (VII[e] arrondissement), puis un comptoir de dégustation et épicerie ouvert en 2019 aux Galeries Lafayette Le Gourmet, la Maison Dubernet s'implante cet automne, rue Lecourbe, dans le XV[e]. La nouvelle boutique parisienne rend hommage à la cuisine du Sud-Ouest à travers l'intégralité de la gamme d'épicerie fine de la marque.

© Arcadys

GARE, L'INFLATION EST DE SORTIE !

En octobre 2022, l'Insee relève que les prix à la consommation ont augmenté de 6,2 % sur un an alors que l'inflation était quasi nulle avant. Le combat contre cette inflation structurelle et importée qui perturbe l'économie sera long et incertain.

Pour de nombreux lecteurs, l'inflation, définie comme la hausse entretenue du niveau général des prix, est un phénomène récent et surprenant. En effet, depuis le milieu des années 1980, et le tournant de la rigueur initié en France par Jacques Delors, l'inflation, alors à deux chiffres, a reculé sous l'effet notamment de la désindexation des salaires sur les prix. L'économie française est alors entrée dans une longue période qualifiée par les économistes de « grande modération ». Elle s'est certes caractérisée par une inflation faible, mais aussi par une croissance molle et un chômage persistant.

« LA GRANDE MODÉRATION »

Les raisons de cette « grande modération » sont désormais bien connues. Trois facteurs semblent avoir joué de concert. La mondialisation a incité les entreprises à optimiser leur modèle économique, en particulier par la division internationale du travail et par des processus de production « just on time » qui ont comprimé les coûts et donc, les prix de vente. L'indépendance des banques centrales vis-à-vis des gouvernements en place a, en outre, permis une meilleure efficacité des politiques monétaires : les causes de l'inflation ont été mieux ciblées, puis combattues par les variations des taux d'intérêt directeurs. Enfin, le hasard, un phénomène souvent sous-estimé dans l'analyse, a joué en faveur de l'économie mondiale avec l'absence de chocs exogènes significatifs depuis les chocs pétroliers des années 1970.

DEUX CHOCS SUCCESSIFS : CORONAVIRUS ET CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Et puis, patatras ! Deux chocs successifs sont venus gravement perturber les économies. La pandémie du coronavirus et le conflit russo-ukrainien ont brutalement réveillé l'inflation, la belle endormie. Au sortir de la crise sanitaire, le consensus était que l'inflation était un phénomène transitoire lié, d'une part, aux effets de rattrapage de la consommation des ménages et, d'autre part, à la désorganisation des chaînes de

La rareté de l'offre a fait grimper les prix au profit des pays exportateurs

Par le professeur
Jean-Marc FIGUET
Bordeaux School of Economics
Responsable du master
« Banque et Finance »

© Atelier Gallien

© Shutterstock

production des entreprises suite au confinement. Ce décalage conjoncturel entre l'offre et la demande n'avait pas vocation à se perpétuer et l'inflation devait rapidement retrouver sa tanière et hiberner. Mais la guerre a transformé la nature de l'inflation. Elle est devenue structurelle et importée. Les prix des énergies fossiles, des céréales ou des métaux, notamment exportés par la Russie et l'Ukraine, ont flambé face aux craintes de pénuries.

Tous les pays ont, en effet, cherché à constituer des stocks stratégiques. Au cas où le conflit s'embraserait et s'étendrait au-delà des frontières russo-ukrainiennes. Au cas où le monde d'après ne serait plus comme le monde d'avant où le commerce international se faisait librement. Cette flambée des prix s'est traduite par un choc sur les termes de l'échange : la rareté de l'offre fait mécaniquement grimper les prix au profit des pays exportateurs, mais au détriment des pays importateurs et de leurs consommateurs. La politique zéro Covid de la Chine, impliquant la fermeture de milliers d'entreprises, n'a fait qu'amplifier le phénomène ; tout comme la dépréciation de l'euro face au dollar qui renchérit le coût de nos importations.

PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

En octobre 2022, l'Insee relève que les prix à la consommation ont augmenté de 6,2 % sur un an alors que l'inflation était quasi nulle avant, et surtout, pendant la crise sanitaire au point de craindre la déflation. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'alimentation, de l'énergie et des produits manufacturés. Notons cependant que la France connaît le taux d'inflation le plus faible en Europe, la moyenne de la zone euro étant supérieure à 10 % sur un an. Selon les analystes, l'accélération de l'inflation ne devrait pas s'arrêter de sitôt. Une étude historique du FMI nous indique que l'économie française met, en moyenne, cinq ans à retrouver son régime normal d'inflation après un pic. Ce délai illustre la métaphore, passée désormais à la postérité, du gouverneur de la Bundesbank dans les années 1980, Karl Otto Pöhl : « L'inflation, c'est comme la pâte dentifrice. Une fois qu'elle est sortie du tube, il est impossible de l'y faire rentrer. »

BOUCLE PRIX-SALAIRES

L'inflation perturbe l'économie à plusieurs niveaux. Elle se traduit, bien évidemment, par une perte de pouvoir d'achat pour les salariés, perte d'autant plus forte que leurs salaires ne sont plus indexés sur les prix. Si les salariés réclament des hausses de salaires pour maintenir constant leur pouvoir d'achat, ils vont entretenir la spirale inflationniste et, potentiellement, enclencher une boucle prix-salaires aux effets pernicieux. En effet, si la hausse des prix se traduit par des hausses de salaires, ces dernières auront pour conséquence de stimuler les prix. La perte d'audience des syndicats auprès des salariés semble néanmoins éloigner la perspective d'une boucle prix-salaires. Rappelons cependant que les épisodes inflationnistes peuvent aussi se traduire dans les urnes, comme ce fut le cas en Allemagne au tournant des années 1930. L'inflation a également des conséquences sur l'investissement. En effet, les entreprises ne vont investir que si elles anticipent un rendement supérieur aux coûts.

Dans ce contexte inflationniste, les entreprises peuvent préférer différer leurs investissements

© Shutterstock

Les actuelles mesures gouvernementales ne s'attaquent pas aux racines du problème

RALENTISSEMENT

Or, dans un contexte inflationniste, les firmes ont des difficultés à calculer les prix et à anticiper la demande de leurs clients. Elles peuvent préférer différer leurs investissements dans l'attente d'un contexte plus favorable. Les épisodes d'inflation s'accompagnent donc du ralentissement concomitant de deux moteurs essentiels de la croissance que sont la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Mais ce n'est pas tout ! La Banque centrale européenne est en charge, pour la zone euro, de lutter contre l'inflation. Son objectif est une hausse du niveau général des prix autour de 2 % par an, ce qui garantit la stabilité de la valeur de l'euro dans le temps. Pour lutter contre l'inflation, elle dispose d'un outil puissant, les taux d'intérêt.

AUGMENTATION DES TAUX DE LA BCE

Depuis cet été, elle a enclenché un mouvement de hausse. Son principal taux d'intérêt, le taux de refinancement, est aujourd'hui fixé à 2 %. L'augmentation des taux vise à ralentir la demande de crédits des agents économiques, ce qui freine la demande globale et donc, calme l'envolée des prix. Mais cette augmentation des taux renchérit notamment le coût de la dette publique et réduit les marges de manœuvre de l'État français pour combattre les effets inégalitaires de l'inflation. Pis, l'accroissement de coût de la dette peut différer l'engagement de l'État dans la transition climatique.

Bien évidemment, le rôle de la BCE est de lutter contre l'inflation quitte à sacrifier la croissance à court terme. Pour conserver sa crédibilité, elle doit clairement affi-

cher sa détermination au travers des hausses de taux d'intérêt. Mais la question est de déterminer l'efficacité de cette politique monétaire restrictive. En effet, il est de notoriété publique qu'une banque centrale peut lutter avec succès contre l'inflation par la demande. Autrement dit, en augmentant ses taux d'intérêt, elle freine la demande des ménages et atteint son objectif de stabilité des prix quitte à amplifier les inégalités et le chômage.

En revanche, on voit mal comment les hausses de taux d'intérêt peuvent utilement contribuer à modifier les conditions de l'offre ou les prix de l'énergie, des céréales ou des métaux. Quant au gouvernement, ses décisions de prendre en charge une partie des hausses de prix par des subventions ou de plafonner les prix ne font qu'accroître le déficit budgétaire, le stock de dette publique et donc les impôts futurs que devront payer les ménages et les entreprises… De la sorte, l'État diffère des investissements publics dans l'éducation ou la transition climatique, porteurs de croissance future, pour privilégier la dépense courante et sans lendemain. Les actuelles mesures gouvernementales ne s'attaquent pas aux racines du problème qui se situent du côté de l'offre et pas du tout du côté de la demande.

SÉCURISER NOS APPROVISIONNEMENTS ET NOS ÉCHANGES

Le combat contre l'inflation structurelle et importée sera donc long et incertain. La situation actuelle marque sans doute la fin d'une mondialisation, sans règle mais supposée bienheureuse, où chaque pays trouverait harmonieusement sa place dans l'ordre mondial et tirerait profit de l'ouverture des frontières. La défense des intérêts économiques nationaux ou régionaux reprend clairement le dessus. Les questions de la résilience de notre économie face aux chocs externes et de la définition de filières stratégiques doivent être au cœur des débats. La mondialisation « entre amis » semble prendre le pas sur la mondialisation « sauvage ». De ce point de vue, la France dispose de l'atout incomparable d'être au cœur de l'Europe pour développer une autonomie économique et stratégique afin de sécuriser nos approvisionnements et nos échanges.

LA SECONDE MAIN AVENIR DE L'E-COM

Pour l'essentiel, la vente et l'achat de produits de seconde main se déroulent sur Internet. Start-ups et entreprises traditionnelles se disputent un marché qui promet d'être fructueux. Témoignages, lors d'une table ronde organisée par la Fevad.

Par Anne DAUBRÉE

Le marché de la seconde main, nouvel horizon pour l'e-commerce ? Nombre de professionnels sont dans les starting-blocks… Sur le salon Paris Retail Week, la Fevad, Fédération du e-commerce, qui fédère 800 entreprises, organisait, fin septembre, une table ronde sur cette nouvelle pratique prometteuse. Elle réunissait les représentants de trois entreprises pionnières en la matière, Vestiaire Collective, Petit Bateau et Fnac Darty.

Pour Marc Lolivier, délégué général de la Fevad, la seconde main, qui a émergé en ligne depuis plusieurs mois, « représente une tendance majeure pour l'e-commerce qui se développe par vagues d'innovation successives ». Une étude KPMG, présentée lors de l'événement, révèle l'ampleur prise par le phénomène. En forte accélération, le marché de la seconde main dans son ensemble représente déjà 86 milliards d'euros en Europe et 7 milliards en France. Et « 59 % de la seconde main passe par l'e-commerce », dévoile Géraldine Chevallier, responsable de comptes chez KPMG. Côté consommateurs, 80 % d'entre eux ont déjà acheté ou vendu des produits d'occasion. Leurs motivations ? « Ambivalentes, poursuit la responsable : 72% des sondés se disent concernés par une consommation plus responsable. Mais pour 78 % d'entre eux, la première motivation réside dans le prix. Et 39 % se disent prêts à payer plus cher pour un produit plus responsable ». Chez les e-commerçants, un coup d'œil au top 20 des plus fréquentés d'entre eux illustre combien la seconde main a le vent en poupe. Dans ce palmarès, « tous ceux qui proposent des produits ont déjà une offre de seconde main », remarque François-Xavier Leroux, responsable des activités digital et consommateur chez KPMG. Certains, à l'image du Bon Coin, basent précisément leur modèle économique sur cette pratique. D'autres ont au moins une expérimentation en cours… À des degrés divers, plusieurs secteurs sont déjà concernés : l'automobile, la mode, en particulier pour les enfants, les produits technologiques, mais aussi le mobilier, la décoration. Pour Francois-Xavier Leroux, « le marché de la seconde main dépasse le phénomène de mode (…), il y a un vrai business à la clé ».

BATAILLE EN VUE

De fait, la bataille a déjà commencé entre pure players, originellement positionnés sur ce marché, et marques qui entendent reprendre la main. Comme Hugo Boss, dans la mode, par exemple. Mais dans ce secteur, la plateforme internationale Vestiaire Collective, qui propose achat et vente de produits de mode de luxe de seconde main, est là depuis une dizaine d'années… L'entreprise est aujourd'hui valorisée à 1,45 milliard d'euros. « Nous avons créé ce marché (…). Au départ, les marques ne se sont pas intéressées à nous. Puis, lorsque la croissance a démarré, cela a généré un peu de défiance, mais aujourd'hui, les problématiques RSE ont pris le dessus et nous avons des discussions constructives », témoigne Bernard Osta, responsable de la stratégie chez Vestiaire Collective. D'ailleurs, Kering, groupe de luxe qui possède des marques

EMMAÜS ALERTE

Sur LinkedIn, Maud Sarda, cofondatrice du label Emmaüs, met en garde : « Préférer la vente systématique de seconde main au don, c'est mettre en danger la solidarité au profit des géants du numérique. » Elle pointe par exemple des phénomènes comme Vinted, et la « boulimie d'achats » et alerte sur la « surconsommation ».

MERCE ?

© Shutterstock

comme Gucci, Saint Laurent ou Balenciaga, a pris des parts dans la société… Chez ce géant numérique, « le motif économique est le principal driver des clients », estime Bernard Osta. Un sac à main qui coûte 1 000 euros neuf est accessible pour 400 euros sur le site. Et l'acheteur qui prend soin de l'objet sait qu'il a de grandes chances de le revendre au prix qu'il l'a acheté lorsqu'il en sera las. Toutefois, les questions environnementales sont « de plus en plus présentes dans l'esprit des consommateurs », estime Bernard Osta. Ce pure player s'est imposé comme tiers de confiance entre acheteurs et vendeurs, en misant sur une forte authentification des produits.

Mais les deux autres pionniers qui témoignaient ce jour-là sont issus de l'économie traditionnelle, et ils s'attachent à tirer parti de leurs atouts déjà existants. Fnac Darty avait commencé à mener des initiatives en matière de seconde main depuis une dizaine d'années, mais de manière marginale. « Nous avons fortement accéléré. Depuis deux ans, nous avons une business unit spécifique qui traite plus de 1,5 million de commandes », explique Olivier Theulle, directeur de l'e-commerce et du digital du groupe. Celui-ci mise sur la durabilité des produits et il s'appuie sur son écosystème de réparation des produits. « Notre différenciation passe par notre capacité de réparation », argumente Olivier Theulle. Chez ses clients qui recourent à la seconde main, « la préoccupation du pouvoir d'achat existe, mais elle n'est pas exclusive, ni ultra dominante », poursuit-il. Par ailleurs, il constate un « équilibre » entre des nouveaux clients et d'autres historiques, dont une partie des achats se tourne vers la seconde main.

« NOUS AVONS UNE FORTE CROISSANCE DEVANT NOUS »

Troisième exemple, enfin, l'entreprise plus que centenaire Petit Bateau, qui se revendique comme une marque historique de la seconde main : ses vêtements se transmettent de génération en génération… Sur cette base, depuis cinq ans, la marque a commencé à déployer une stratégie ambitieuse. En 2017, Petit Bateau a démarré avec une application. Trois ans plus tard, ses boutiques se sont mises à reprendre les produits des clients, et quelques-unes à les vendre dans des corners. 2022 est dédié au déploiement de ces derniers. Et pour l'an prochain, l'entreprise prévoit d'accélérer sur le digital et sur l'international. De plus, la marque s'apprête à se lancer sur un marché voisin, celui de la location de bodys pour les enfants. D'après Guillaume Darrousez, PDG de l'entreprise, « cette démarche nous permet d'élargir notre cible. Nous attirons une population plus jeune, un peu plus urbaine et pour laquelle le critère écologique est important, même si le prix aussi constitue un enjeu ».

Pour chacune des sociétés, l'aventure ne fait que commencer. « Nous avons une forte croissance devant nous », estime Bernard Osta. Quant à Guillaume Darrousez, il pense qu'en 2030, la seconde main représentera 30 % des volumes de ventes. Ce nouveau marché contribue-t-il à la lutte contre la surconsommation ? « 70 % des achats remplacent un achat de première main. (…) Et l'impact environnemental de la seconde main est très favorable », avance Bernard Osta. Par ailleurs, dans un marché de la mode en baisse, « les marques qui proposent des produits de qualité, qui durent, vont remplacer celles de la fast fashion », analyse Guillaume Darrousez.

AMÉNAGEMENT DU RÉGIME DES TITRES-RESTAURANT

Le plafond d'exonération de la participation des employeurs aux titres-restaurant est porté à 6,50 euros à compter de 2023.

Plusieurs mesures successives ont modifié le régime de titres-restaurant dans un contexte d'inflation du prix des produits alimentaires qui devrait atteindre 11,7 % sur un an en décembre 2022.

La loi de finances rectificative pour 2022 a augmenté à 5,92 euros (contre 5,69 euros) le plafond d'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu de la participation de l'employeur à l'acquisition de titres-restaurant. La mesure s'applique aux titres émis à compter du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour bénéficier de l'exonération, la participation patronale doit être comprise entre 50 et 60 % de la valeur nominale du titre-restaurant.

Avec une participation de l'employeur de 50 %, la valeur nominale des titres peut ainsi atteindre 11,84 euros en bénéficiant de l'exonération maximale (ou 9,87 euros avec une participation de l'employeur de 60 %).

Le projet de loi de finances pour 2023, considéré comme définitivement adopté après le rejet des motions de censure, prévoit un nouveau relèvement du plafond d'exonération. À compter de janvier 2023, le plafond d'exonération passe ainsi à 6,50 euros. Pour une participation de l'employeur de 50 %, la valeur nominale des titres est ainsi relevée à 13 euros. Elle sera de 10,83 euros avec une participation de l'employeur de 60 %.

Par ailleurs, la loi pouvoir d'achat a augmenté au 1er octobre 2022 le plafond quotidien d'utilisation des titres-restaurant à 25 euros contre 19 euros par jour normalement (décret 2022-1266 du 29 septembre 2022). Ce plafond ne s'applique que dans les restaurants, hôtels-restaurants et débits de boissons assimilés à ceux-ci. Sont ainsi assimilées les entreprises qui, sans avoir le code d'activité des restaurateurs, proposent à la vente au détail des préparations alimentaires, après vérification de la commission des titres-restaurant (Code du travail, article R3262-27).

Rappelons que pendant la crise sanitaire de la Covid-19, ce plafond d'utilisation avait été porté 38 euros jusqu'au 30 juin 2022, y compris pour une utilisation les week-ends et jours fériés. Cette dernière possibilité n'est pas renouvelée.

Enfin, depuis août et jusqu'au 31 décembre 2023, les titres-restaurant peuvent être utilisés pour l'achat de produits alimentaires, directement consommables ou non, auprès des restaurateurs ou assimilés et des détaillants en fruits et légumes.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43%

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2022 : 3 428 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	SEPTEMBRE 2021	SEPTEMBRE 2022	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	106,81	112,74	+ 5,6 %
INDICE HORS TABAC	105,97	111,99	+ 5,7 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
4e TRIMESTRE 2021	132,62	+ 1,61 %
1er TRIMESTRE 2022	133,93	+ 2,48 %
2e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
11,07 €	1 678,95 €

DAX **RÉSULTATS DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 À 10 H 30**

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	LEGALIA-DE GINESTET DE PUIVERT	MAISON D'HABITATION AVEC DEPENDANCES ET TERRAIN	CASTETS-DES-LANDES	65 RUE DE LA POTERIE	**40 000 €**	**250 000 €**

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com
Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066) : Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour le département des Landes est de 0.183 euro HT le caractère.
Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour le département des Landes
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes.
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes.
- Les tarifs visés à l'article 1er sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées par les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4° et 5° de l'article 3 de l'arrêté.
Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

Eaux40
SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Collectivité qui passe le marché :

SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN
48 rue Gourgues 40320 Geaune
Email : marches@eaux40.fr

Mode de passation : Consultation selon une procédure adaptée

Type de marché : Marché de fournitures

Numéro du marché : 2022EPFOU01

Objet du marché : Fourniture de poly carburant (fioul domestique, gazole et gazole non routier)

Code CPV : 09130000-9 : Pétrole et distillats - 09134000-7 : Gasoils - 09135100-5 : Fioul domestique

Modalités de retrait des DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : https://marchespublics.landespublic.org

Prestations en deux lots :

Lot 1 : livraison sur site de Gazole (vrac), de Gazole non routier (vrac) et de Fioul domestique (vrac),

Lot 2 : Gazole (en station-service avec ou sans badge).

Critères d'attribution du marché pour le lot 1 :

- 1 Garanties professionnelles et financières : 90 %

- 2 Le prix des fournitures : 10 %

Critères d'attribution du marché pour le lot 2 :

- 1 Garanties professionnelles et financières : 20 %

- 2 Le prix des fournitures : 80 %

Date limite de réception des offres : Le 06 décembre 2022 à 12 h.

Délais de validité des offres : 90 jours

Date d'envoi à la publication : Le 17 novembre 2022

L22AL01102

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DES LANDES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2022, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Landes a émis un avis favorable à l'autorisation sollicitée par la SCCV LE VILLAGE COMMERCIAL en vue de créer un ensemble commercial par la création de quate cellules commerciales d'une surface totale de vente de 2.224 m² sur la commune de Tarnos (40220), avenue Salvador Allende.

Surface de vente actuelle : 0 m²

Surface de vente demandée : 2.224 m²

Surface de vente totale : 2.224 m²

Mont-de-Marsan, le 15 novembre 2022, Pour la Préfète et par délégation, le secrétaire général, Daniel FERMON

L22AL01356

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **RGP**
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : 46 lotissement de Laouilhe 40700 Hagetmau
Objet :
- La production et la vente d'électricité photovoltaïque et plus généralement de toute énergie renouvelable.
- Location d'espaces de stockage
Durée : 99 ans
Capital : 2.000 €
Président : Monsieur Adrien, Laurent, Olivier DASTE demeurant au 46 lotissement de Laouilhe 40700 Hagetmau
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan
Pour avis,

L22AL01238

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Paul

SELARL DU DOCTEUR CHICAUD ANTOINE

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirurgiens-Dentistes
Au capital de 597.000 euros
Siège social : 114 rue de la Croix Blanche 40100 Dax

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dax du 7 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SELARL DU DOCTEUR CHICAUD ANTOINE

Siège social : 114, rue de la Croix Blanche 40100 Dax

Objet social : l'exercice de la profession de chirurgiens-dentistes

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 597.000 euros

Gérance : Monsieur Antoine CHICAUD, demeurant 27 Boulevard Carnot 40100 Dax

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX.

L22AL01244

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 28 octobre 2022, constitution de la SAS :

Dénomination :

GREEN COAST IMMOBILIER

Capital social : 4.000 Euros

Siège social : 100 Avenue d'Yreye 40510 Seignosse

Objet : Agence immobilière (transaction - gestion - syndic) - marchand de biens - expert - conseil immobilier - rédaction d'acte - coordination de travaux - conciergerie immobilière et toutes autres activités en lien avec l'objet de la société

Président : Mme LOUET Charlotte 100 Avenue d'Yreye 40510 Seignosse.

Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

L22AL01270

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Paul

SELARL DU DOCTEUR POMMIER-CHICAUD FLORENCE

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirurgiens-Dentistes
Au capital de 456.760 euros
Siège social : 114 rue de la Croix Blanche 40100 Dax

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dax du 7 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SELARL DU DOCTEUR POMMIER-CHICAUD FLORENCE

Siège social : 114 rue de la Croix Blanche 40100 Dax.

Objet social : l'exercice de la profession de chirurgiens-dentistes

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 456.760 euros

Gérance : Madame Florence POMMIER-CHICAUD, demeurant 27 Boulevard Carnot 40100 Dax.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX.

L22AL01245

FIDAL

31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : **HMG**

Capital : 87.500 euros divisé en 8750 parts sociales de 10 €

Siège : 8 allée du Limousin 40530 Labenne

Objet : l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères. La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles.

Gérant : Mme Morgane GALIN, demeurant 8 allée du Limousin 40530 Labenne

Immatriculation : RCS de Dax

L22AL01275

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 8 novembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : - L'acquisition, la construction, la détention, la propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine-propriété, en nue-propriété ou en usufruit,
- L'administration, la gestion et la location par tous moyens directs ou indirects du patrimoine social,
- La régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, étant ici précisé que la société peut se porter caution hypothécaire à titre gratuit et occasionnellement uniquement en garantie du financement d'un droit démembré, dont l'autre droit est acquis par la société bénéficiaire de la caution,
- L'aliénation de ses droits et biens mobiliers et immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société, sans pour autant que ces opérations soient analysées comme des actes de commerce et ne portent atteinte au caractère civil de la société.
Dénomination sociale :

PERSPECTIVES IMMO

Siège social : HAGETMAU (40700), 105 avenue du Docteur Castera.
Durée : 99 ans.
Capital social : QUATRE CENTS EUROS (400,00 EUR). Les apports sont exclusivement en numéraire.
Les premiers gérants de la société sont :
- Monsieur Alain LABORDE, demeurant à BENQUET (40280) 390 route de Saint Jacques,
- Monsieur Marcel Georges Marie RIBETON, demeurant à à DAX (40100), 20 Boulevard Carnot,
- Monsieur Nicolas Marie ROBIN, demeurant à DAX (40100) 64 boulevard Claude Lorrin,
- Madame Sandie LARRERE, épouse de Monsieur Thibault Jean ARGUEIL, demeurant à MUGRON (40250), 1 Route de Saint Sever,
- Monsieur Thibault Jean ARGUEIL, demeurant à MUGRON (40250), 1 Route de Saint Sever,
- Madame Sophie MOLERES, épouse de Monsieur Emmanuel BERNADIEU, demeurant à AIRE-SUR-L'ADOUR (40800) 620 chemin des arribaouts.
- Monsieur François Marie AUDHUY, demeurant à AIRE-SUR-L'ADOUR (40800) 2 rue Jacques Prevert.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN (Landes).
Pour avis

L22AL01281

---

les avocats

Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Suivant acte sous seing privé en date du 8 novembre 2022 à Pontonx-sur-l'Adour (40), il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI CJDM**

Capital : 1.000 euros

Sige social : 6 rue du Hally 40465 Pontonx-sur-l'Adour

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la disposition et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ; La vente desdits biens et droits immobiliers même s'ils constituent le seul actif de la société ; La mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés, desdits biens et droits immobiliers appartenant à la société ; L'acquisition, l'administration, la disposition de toutes valeurs mobilières ou immobilières, titres ou participations dans toute société, association ou groupement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérants : Monsieur Jérôme DEYSIEUX demeurant 170 chemin des Charbonnières 40110 Onesse-Laharie et Madame Christelle MOURGUET demeurant 48 rue Baffert, 304 Le Paséo 40100 Dax.

Transmission des parts sociales : Les cessions de parts entre associés sont libres. Pour toute autre situation, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément délivré par une décision collective extraordinaire.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

La Gérance

L22AL01328

Aux termes d'un ASSP en date du 13/11/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

DORODANGO ARCHITECTURE

Objet social : Architecte

Siège social : 61 rue des Gemmeurs 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.

Capital : 2.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Gérance : Mme CUGNEY Alizée, Maéva, demeurant 61 rue des Gemmeurs 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.

Pour avis, la Gérance

L22AL01330

Aux termes d'un ASSP en date du 10/11/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **DN ELEC**

Objet social : Tous travaux d'électricité générale, installation électrique, chauffage électrique, ventilation, domotique, automatisme portail, alarme, climatisation, travaux électriques liés aux énergies renouvelables

Siège social : 1153 rue Guillaume Mano 40410 Moustey

Capital : 1.500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Gérance : M. DUBOS NICOLAS, demeurant 1153 rue Guillaume Mano 40410 Moustey.

Pour avis, le Gérant

L22AL01333

Notaire

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Philippe DUCASSE le 09/11/2022, il a été constitué la Société Civile Immobilière

BAMACHA

Siège social : Tosse (40230) 240 Chemin de Loustaou

Durée : 99 années

Capital : 1.500,00 €

Objet : acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Gérants : Monsieur Stéphane LAFITTE, conducteur d'engins, demeurant à Tosse (Landes) 240 Chemin de Loustaou.

Madame Barbara FILLANCQ, employée commerciale, demeurant à Tosse (Landes) 210 Chemin de Loustaou.

RCS : Dax

Pour Insertion, Me Philippe DUCASSE

L22AL01340

Aux termes d'un ASSP en date du 14/11/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **COURTIOT**

Objet social : - l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles, le cas échéant, la mise à disposition gratuite d'immeuble au profit d'un associé, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 745 route de Pijo 40240 Vielle-Soubiran.

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Gérance : M. NAPOLI Nicolas, demeurant 745 route de Pijo 40240 Vielle-Soubiran.

Pour avis, NAPOLI Nicolas

L22AL01348

Aux termes d'un ASSP en date du 14/11/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JOBIJOBA**

Objet social : Enseignement et encadrement d'activités sportives à destination de tous publics, exploitation d'espaces de baignade, d'équipements sportifs et/ou de salles en vue de proposer des activités, des apprentissages, des stages, des événements ou de la pratique libre.

Siège social : 4 quater Rue des Cigales, 40530 Labenne

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Dax

Président : Madame VANWEYDEVELD Océane demeurant 4 quater rue des Cigales 40530 Labenne

Directeur général : Monsieur GALIEGUE Julien demeurant 4 quater rue des Cigales 40530 Labenne

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Un associé peut se faire représenter, pour la prise des décisions collectives, par toute personne de son choix, associé ou non laquelle doit justifier de son mandat en le communiquant au Président ou à l'auteur de la convocation. Les décisions collectives des associés ne sont valablement adoptées que si les associés présents

ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote.

Clause d'agrément :

1. Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président ou au Comité de direction. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, les nom, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique, la dénomination, la forme, le siège social, le numéro RCS, le montant et la répartition du capital et l'identité des dirigeants s'il s'agit d'une personne morale. Cette demande d'agrément est transmise par le Président ou le Comité de direction aux actionnaires.

3. Les associés disposent d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître leur décision au cédant. Cette notification est effectuée par le Président ou le Comité de direction par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai indiqué ci-dessus, l'agrément est réputé acquis.

4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.

5. En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification de la décision d'agrément ; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc.

6. En cas de refus d'agrément, la Société doit dans un délai de un (1) mois à compter de la notification de la décision de refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les actions de l'associé cédant par un ou plusieurs actionnaire ou par des tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue.

Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai d'un mois ; l'agrément du ou des cessionnaires est réputé acquis.

Lorsque la Société procède au rachat des actions de l'associé cédant, elle est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler.

Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la Société est fixé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, le prix est déterminé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil.

Océane VANWEYDEVELD

L22AL01349

SERIEUX CHAHUT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : 13 rue Léon Berard
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mont-de-Marsan du 15 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SERIEUX CHAHUT

Siège social : 13 rue Léon Berard 40000 Mont-de-Marsan

Objet social : Négoce mobilier et décoration, neuf et ancien, aménagement intérieur, évènementiel, conseil stratégie design, formation, communication

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 euros

Co-Gérance : Caroline MACCIONI demeurant à ARVERT (17530), 3 Chemin des Baudits, Laurence MORIN demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 13 rue Léon Berard et Aude JOANNIS demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 2 rue de l'Adjudant-Chef Clapot.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance

L22AL01350

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Paul

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **CLEM**

Siège social : 1150 Chemin d'En Hill 40600 Biscarrosse

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement et la disposition de tous immeubles et biens immobiliers qu'elle pourra posséder, acquérir ou faire construire, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

Monsieur Sylvain GIRARD, demeurant 1150 chemin d'En Hill 40600 Biscarrosse

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

- Agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

L22AL01351

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/11/2022, il a été constitué une SCI dénommée :

C&C

Siège social : 2 Avenue du Port d'Albret 40140 Soustons

Capital : 100 €

Objet : Acquisition, gestion et location de biens immobiliers.

Gérance : M. Cyril DUNOGUÉ, 5 impasse du docteur René Augistrou 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.

L22AL01353

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emilie SEDANO, Notaire à Leguevin, 4 Allée des Cordeliers, le 18 octobre 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **TERRE ET OCEAN**

Forme : SCI

Siège : 38 impasse des Genettes 40150 Soorts-Hossegor

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital : 100 €

Objet : - La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement : * de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement à quelque endroit qu'ils se trouvent en France ou à l'étranger. * de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobilier en question. - La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeur mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue -propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général. - L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. - La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle n'expose pas la société à être soumise à l'impôt sur les sociétés, ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence au caractère civil de la société. - Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Gérance : Mme Sandrine MARRE demeurant 38 Impasse des Genettes Soorts-Hossegor (40150).

Agrément : libres entre associés, agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS de Dax

L22AL01354

Groupe Morlans
expertise comptable - audit - conseil

Aux termes d'un ASSP en date du 15/11/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **PLAT ÎSO**

Objet social : Les travaux de plâtrerie et activités de plaquistes, plaques de plâtre, faux plafonds, cloisons sèches, l'activité d'isolation et de pose thermique et acoustique pour professionnels et particuliers, pose d'huisserie, la réalisation de tous travaux de jointage de plaques de plâtre et d'enduits, petits travaux de maçonnerie.

Siège social : 1600 Route d'Ychoux 40410 Liposthey

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Gérance : M. DENTE-FERREIRA Diego, demeurant 1600 Route d'Ychoux 40410 Liposthey

L22AL01358

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18 Octobre 2022, il a été constitué une SAS dénommée

JFK

Siège social : 194, avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan

Capital : 10.000 €

Objet : Toutes activités de marchand de biens, achat de biens immobiliers ou terrains destinés à l'habitation ou à des activités commerciales, artisanales, ou libérales, en vue de leur revente. Ainsi que toutes actions de promotion immobilière, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre ou de construction - vente.

Durée : 99 ans

Président : M. Jean-François BIS-CAYARTdemeurant 194, avenue Georges Clemenceau à Mont-de-Marsan (40000)

Cession d'actions: Après agrément préalable par décision collective des associés

Assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan

L22AL01362

POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emilie SEDANO, Notaire à Leguevin, 4 Allée des Cordeliers, le 24 octobre 2022 a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **IB OZEANOA 40.64**

Forme : Société par Action Simplifiée

Siège : Soorts-Hossegor (40150), 358 Impasse des Genettes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : fixé à la somme de 5.000 €.

Variablitié prévu pour un capital maximum de 300.000 € et 500 € pour le capital minimum autorisé.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger sans réserve de localisation précise : - la création, la gestion et l'exploitation de centre(s) de bien-être proposant à une clientèle de particuliers diverses prestations dans les domaines de la remise en forme, de la santé et du bien-être ; - l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, sauf s'il s'agit d'une autre entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ; - Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Agrèment : aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : Mme Aurore DONSIMONI demeurant 64 Avenue Gabrielle d'Annunzio 40150 Soorts-Hossegor, pour une durée illimitée.

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L22AL01381

MODIFICATIONS

FIDAL

31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

TASTET

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 584.100 Euros pour être porté à 630.828 Euros
Siège social : 46 rue des Jardins
40100 Dax
833 819 303 RCS Dax

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01.10.2022, il résulte que le capital social qui s'élevait à cinq cent quatre-vingt quatre mille cent (584.100) € divisé en cinq cent quatre-vingt quatre mille cent (584.100) actions de 1 € chacune de valeur nominale a été augmenté de quarante six mille sept cent vingt-huit (46.728) € pour être porté à six cent trente mille huit cent vingt-huit (630.828) € divisé en cinq cent quatre-vingt quatre mille cent (584.100) actions de 1,08 € chacune de valeur nominale par voie d'apports en nature de droits sociaux.

Les articles 6.1 et 6.2 ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L22AL00712

ABONNEZ-VOUS

CANDATE ENERGIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 120.000 euros
Siege social : Maison des Associations, 235 avenue du Maréchal Foch
40990 Saint-Paul-lès-Dax
Immatriculation au RCS de Dax
N° 910 484 815

Par délibération de l'AGE du 13/07/2022, Les associés décident d'augmenter le capital social de 83.800 euros, afin de le porter à 120.000 euros par émission de 3.620 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix nominal de 10 euros chacune. Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Mention au RCS de Dax.

L22AL00790

KPMG Avocats

ASTOUET

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Lieu-dit Lacoste
40240 Labastide-d'Armagnac
RCS Mont-de-Marsan 513.851.386

Les associés, en date et effet du 31/10/2022, ont pris acte de la démission de Sylvie BUBOLA de ses fonctions de cogérante.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt au RCS de Mont-de-Marsan.

L22AL00874

KPMG Avocats

SOCIETE NOUVELLE DUPOUY SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS DUPOUY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 146 Route d'Amou
40700 Doazit
RCS Dax 501.969.992

L'associé unique en date à effet du 01/11/2022, a décidé la transformation en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des nouveaux statuts.

La dénomination de la Société, le capital social, le siège social, l'objet, la durée et les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux demeurent inchangés.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective et a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les cessions d'actions sont soumises à agrément sauf au profit d'un associé.

Il est mis fin au mandat du dirigeant M. Jean-Paul GOURGUES Lieudit Saban 32300 Monclar-sur-Losse, qui est désigné Président

Dépôt au RCS de Dax.

L22AL01108

KPMG Avocats

BLUE MECATRONIK

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400.000 euros
Siège social : 12 Avenue Sadi Carnot 40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 508.235.942

L'associée unique, en date et à effet du 04/11/2022, a décidé de réduire le capital social d'une somme de 150.000 € pour le ramener de 400.000 à 250.000 € par résorption à due concurrence des pertes figurant au compte « report à nouveau « dans les comptes annuels arrêtés au 30/06/2022 puis de procéder à une augmentation du capital social d'une somme de 13.000 euros par incorporation d'une partie du compte « réserve légale «, le capital s'élevant ainsi à 263.000 €. Cette opération est réalisée par voie de modification de la valeur nominale des actions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt au RCS de Mont-de-Marsan.

L22AL01154

ASIAT FOOD

Création de la SAS : ASIAT FOOD

Siège : 8 Rue du Chef d'Escadron Soulègres 40000 Mont-de-Marsan.

Capital : 100 €

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de restauration rapide, sur place, à emporter, ou en livraison. Nous ne vendrons pas de boissons alcoolisées.

Président : Vannida NGUYEN, 8 Rue du Chef d'Escadron Soulègres 40000 Mont-de-Marsan.

Directeur Général : Pierre-Louis FARINA, 1 rue de la Madeleine, Appartement 6, 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 99 ans au RCS de Mont-de-Marsan.

Tout associé a accès aux assemblées.

Chaque action égale à une voix.

Cessions soumises à agrément.

L22AL00981

FIDUCIAL SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 BORDEAUX

LA MAISON DOUCE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1053 avenue de la République 40600 Biscarrosse
828 898 387 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/11/2022, il résulte que :

- Madame Vanessa DARDENNE, demeurant 26 impasse des Fougères 40160 Parentis-en-Born a été nommée en qualité de Président en remplacement de Madame Isabelle ARTUS BRUNET, démissionnaire à compter du 1er novembre 2022.

- La dénomination sociale a été modifiée en **LA MAISON DOUCE BY VANESS**, à compter du 1er novembre 2022 et l'article 3 des statuts a été modifié.

- L'objet social a été étendu afin d'inclure les activités de magnétiseur et énergéticien à compter du 1er novembre 2022 et l'article 2 des statuts a été modifié.

Modification sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L22AL01215

AC ADOUR CONSULTING
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEILS - GESTION
AUDIT - GRH - COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEUBLES IMAG

AVIS DE TRANSFORMATION

Selon décisions du 31/10/2022, il a été décidé la transformation de la société MEUBLES IMAG, SARL au capital de 20.000 €, siège : HAGETMAU (40700) 142 route de Bellevue, 817410202 RCS MONT DE MARSAN en SAS. Capital :
- Ancienne mention : 20.000 € divisé en 200 parts sociales de 100 €
- Nouvelle mention : 20.000 € divisé en 200 actions de 100 €
Administration :
- Ancienne mention : gérants : Gaël THEPAUT et Mihaï TOMSA
- Nouvelle mention : président : M. Gaël THEPAUT, demeurant à SAMADET (Landes) 215 route de la Zone du Boscq.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés et ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix.
Dépôt RCS MONT DE MARSAN

L22AL01285

FIDUCIAL SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 BORDEAUX

LES 4 CAPS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.600 euros
Siège social : Avenue Georges Pompidou
40130 Capbreton
448 025 106 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de l'Avenue Georges Pompidou 40130 Capbreton au 23 Rue des Ecureuils, Cazaux, 33260 La Teste de Buch, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L22AL01288

SCI FORESTIERE ET AGRICOLE DU GIGOT

SCI au capital de 4 573,50 €
Siège social : Lieu dit « Le Gigot»
40430 LUXEY
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°443 554 563

L'AGE du 30/07/2022 a décidé à compter du 30/07/2022 de nommer en qualité de cogérante Mme DANEY PASCALE, demeurant 2 RUE JACQUES DESERT, 40430 LUXEY et de cogérante Mme DANEY ÉPOUSE HUREL CATHERINE, demeurant 70 avenue du Grésillon , escalier B, 92600 ASNIERES SUR SEINE en remplacement de Mme CHAMBAUD ÉPOUSE DANEY JACQUELINE, pour cause de décès.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN

L22AL01295

YAFLOVI

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 9 Rue Gambetta
40510 Seignosse
RCS de Dax n°909 776 981

MODIFICATION GÉRANCE

L'AG du 01/11/2022 a décidé à compter du 01/11/2022 de nommer en qualité de :

- Président : RYNS 40, SAS au capital de 25.000 euros, ayant son siège social 21 Avenue Grande Plage 40510 Seignosse, immatriculée sous le n°909 681 728 au RCS de Dax en remplacement de ASSAKA, SAS au capital de 2.200.000 euros, pour cause de démission.

- Directeur général : ASSAKA, SAS au capital de 2.200.000 euros, ayant son siège social 9 Rue Gambetta 40510 Seignosse, immatriculée sous le n°909 760 282 au RCS de Dax.

Modification au RCS de Dax.

Pour avis

L22AL01301

---

les avocats

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD
Société d'Avocats
Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8 avenue du 8 Mai 1945
64116 Bayonne Cedex

LA PELLE D'OR

Société à Responsabilité en liquidation
Au capital de 8.000 euros
Siège social : Square Albert Mora
40220 Tarnos
Siège de la liquidation :
Square Albert Mora 40220 Tarnos
RCS Dax 413 123 035

Par décision en date du 03 Novembre 2022, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Thérèse ROUX de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet à compter du 30 Septembre 2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

L22AL01329

LE JARDIN DE PAULO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 574 rue de la Grande Lande
40210 Labouheyre
833 840 333 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 15 Octobre 2022, le Président de la Société par Actions Simplifiée LE JARDIN DE PAULO, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 574 rue de la Grande Lande 40210 Labouheyre au 25 Allée Saint Brice 33380 Mios à compter du 8 Juin 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président

L22AL01331

TOURISME POUR L'AVENIR

SAS au capital de 76.000 €
Chemin de Sabas 40460 Sanguinet
RCS Mont-de-Marsan 441 103 595

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20 septembre 2022, le siège social est transféré Immeuble HÉLIADES TECNOSUD 2, 488 Rambla Helios 66100 Perpignan au 1er novembre 2022 et l'article 4 des statuts est modifié.

L22AL01342

Me Patricia ETIENNE
SELARL d'avocat
Au capital de 50 000 €
25 allées Paulmy, Maïtena
64100 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744

DUMONT LAULHE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4.000 euros
Siège social : Rue Nationale 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
822 012 217 RCS Dax

L'Assemblée Générale, par décision en date du 31/05/2022, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code du commerce, a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Dépôt en sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

L22AL01334

DLB
AVOCATS ASSOCIÉS
Cabinet DLB Avocats
Avocats à la Cour
4 Rue O'Quin 64000 Pau
2 Avenue Carnot 64200 Biarritz

SAS OSKAR A LA PLAGE

Capital 10.000,00 €
Siège : 579 Boulevard de la Dune
40150 Soorts-Hossegor
RCS Dax n° 882 194 129

Par décision du Président de la Société en date du 01/10/2022 avec effet immédiat, Le siège social est transféré à Soorts-Hossegor 40150, 59 Avenue de Pedebert.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax.

L22AL01335

TEC.GE.FI

CHANTAL COUSTAU

Société à Responsabilité Limitée à associée unique
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 1 place du Levant
Résidence Rivages, avenue du Gao
40480 Vieux-Boucau-les-Bains
799 545 595 RCS Dax

MODIFICATIONS

Aux termes de la décision de l'associée unique du 21/10/2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à 30 avenue des Cutyots 40140 Soustons, à compter du 21/10/2022.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

- Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 21/10/2022. En conséquence, l'article « Objet social » des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : l'exploitation sur immeubles d'une agence immobilière et notamment transaction sur immeubles et fonds de commerce, home staging, gardiennage d'immeubles.

Nouvelle mention : exercice en France et à l'étranger des activités d'artiste peintre, d'agent artistique, de marchand d'art et de galerie d'art.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L22AL01338

CAPSULE TECHNOLOGIES FRANCE

SAS au capital de 7.000 €
Siège social : 1 Avenue de la Gare
CS 30068, 40102 Dax Cedex
RCS Dax : 879 032 423

Par AGE du 10 octobre 2022, les associés de la société CAPSULE TECHNOLOGIES FRANCE ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social au 2 Avenue Pierre Angot 64000 Pau.

Mention sera faite aux RCS de Dax et Pau.

L22AL01341

SCI L'ECO DE MARISA
Société civile immobilière
Au capital de 194.000,00 EUROS
Siège social : 78 rue du Marché
40290 HABAS
493 666 390 RCS DAX

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant PV de l'AGE en date du 28 octobre 2022, les associés ont constaté la fin des fonctions de gérant de Monsieur Joseph NARP par suite de son décès survenu à DAX (40100) le 2 août 2022. Madame Corinnne NARP, demeurant à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990) 131 impasse des Verdiers, est nommée co-gérante de la société à compter du 28 octobre 2022.
Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).
Pour avis

L22AL01337

SAINT ANTOINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 860 euros
Siège social : Place de l'Hôtel de Ville
40130 Capbreton
533445631 RCS Dax

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Juin 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 30 juin 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 30 euros, pour être ramené de 860 euros à 830 euros par rachat et annulation de 3 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 8 - Capital social

Ancienne mention :

«Le capital social est fixé à huit cent soixante euros (860 euros).»

Nouvelle mention :

«Le capital social est fixé à huit cent trente euros (830 euros).»

Pour avis, la Gérance

L22AL01352

TALENTS ET PERFORMANCES

EURL au capital de 100 €
Siège social : 46 rue des Carmes
40100 Dax
RCS de Dax n° 823 095 609

En date du 16/11/2022, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au PULSEO, 1 avenue de la Gare, 40100 Dax à compter du 16/11/2022.

Pour avis

L22AL01360

ETIC AVOCATS
SOCIETE D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2022, la collectivité des associés de la société **LES PINS**, Société Civile Immobilière au capital de 66.711,68 euros, ayant son siège social : 398 allée du Tour du Lac 40150 Soorts-Hossegor, immatriculée sous le numéro 323 932 988 RCS Dax, a nommé en qualité de cogérant pour une durée indéterminée :

- Madame Marie CONRIÉ, associée, demeurant 267 Chemin Ura Mendi 64310 Ascain,

- Madame Rafaële LABRIT, associée, demeurant 32 Rue Louis Pasteur 92100 Boulogne-Billancourt,

- Madame Florence LABRIT, associée, domiciliée 398 allée du Tour du Lac, BP 41, 40150 Soorts-Hossegor,

- Madame Caroline TEISSERENC, associée, demeurant 493 Route de Lacoume 40260 Linxe,

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, la Gérance

L22AL01364

ETIC AVOCATS
SOCIETE D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Suivant délibération en date du 8 novembre 2022, la collectivité des associés de la société **C.L. INVESTISSEMENT**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.680 euros ayant son siège social sis 398 allée du Tour du Llac 40150 Soorts-Hossegor, immatriculée sous le numéro 442 160 131 RCS Dax, a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, la transformation de la Société en Société Civile Immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.680 euros, divisé en 768 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet : Nouvelle mention : l'acquisition, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits immobilier ; éventuellement et exceptionnellement, la constitution de toute garantie ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société

Gérance : Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

- Madame Hélène NAVARRE, associée, demeurant Avenue du Tour du Lac «etche Maitea» - 40150 Soorts-Hossegor,

- Madame Marie CONRIÉ, associée, demeurant 26, Chemin Ura Mendi 64310 Ascain,

- Madame Rafaële LABRIT, associée, demeurant 32 Rue Louis Pasteur 92100 Boulogne-Billancourt,

- Madame Florence LABRIT, associée, domiciliée 398 allée du Tour du Lac, BP 41, 40150 Soorts-Hossegor,

- Madame Caroline TEISSERENC, associée, demeurant 493, Route de Lacoume 40260 Linxe,

Pour avis, la Gérance

L22AL01365

ACCRO AQUITAINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 euros
Porté à 5.000 euros
Siège social : 363 chemin de Paul
40330 Amou
915 065 304 RCS Dax

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 3 novembre 2022 que M. Clément ELISSALDE demeurant à Anglet (64600), 20 allée André Puyade a été nommé en qualité de cogérant de la Société à compter du même jour et que le capital social a été augmenté de 2.000 euros par voie d'apport en nature,

ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 3.000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 5.000 euros.

Pour avis, la Gérance

L22AL01366

FIDAL

Société d'Avocats
7 rue de Lisbonne
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Tél : 03.90.22.06.30

EGGER PANNEAUX & DÉCORS

SAS au capital de 30.000.000 euros
Siège social : Usine de Rion
40370 Rion-des-Landes
380 160 846 RCS Dax

En date du 31 octobre 2022, l'Associée Unique a nommé en qualité de Président, Monsieur Guido REID, demeurant 7 rue Pâquis à 88000 Jeuxey, en remplacement de Philippe COTTE, démissionnaire, à compter du même jour.

Pour avis

L22AL01374

BEL AIR

SCI au cap. de 150.000 €
75 rte. de Castelnau 40200 Aureilhan
Rcs n° 493 368 740

L'AGE du 03/10/22 a transféré le siège au 121 rue Pierre de Ronsard 40200 Mimizan.

L22AL01380

CF Compagnie Fiduciaire — Groupe CF Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes www.compagnie-fiduciaire.com contact@groupecf.com

EARL DU LOUTS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile
Au capital de 176.700,00 euros
Siège social : Louts 40320 Samadet
334 913 837 RCS Mont-de-Marsan

CHANGEMENT DE GÉRANT

La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DU LOUTS» réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 novembre 2022, a accepté la démission de Monsieur DUPONT Jean-Louis pour ses fonctions de Gérant à compter du 30 septembre 2022. La société sera désormais gérée par Madame DUPONT Sylvie.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01384

DISSOLUTIONS

SARL COLOMBET CARRELAGE

Société à Responsabilité limitée à Associé unique
Au capital de 4.000 €uros
Siège Social à Montgaillard (40500)
250 chemin des Paloumayres
RCS Mont-de-Marsan N° 508 142 460

Par décisions du 30/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2022 et sa mise en liquidation. L'associé unique M. Laurent COLOMBET, exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur soit 250 Chemin des Paloumayres 40500 Montgaillard adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L22AL01220

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

RC PROMOTION

SARL au capital de 5.000 €, en liquidation
Siège de la liquidation : 2 chemin Pelarouy
64450 Auga
533 633 962 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé, le 10 novembre 2022 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 30 septembre 2022.

Les comptes seront déposés au RCS Mont-de-Marsan.

L22AL01291

MAFAJE 15F

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1.000 euros
Siège social : 2636 route de Contis
40170 Saint-Julien-en-Born (Landes)
883 422 602 RCS Dax

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décisions des associées, du 31 octobre 2022 :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 octobre 2022 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Jérémie RIVIERE, demeurant à Vielle-Saint-Girons (Landes) 5084 route de la Plage,

a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Saint-Julien-en-Born (Landes) 2636 route de Contis. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, le représentant légal

L22AL01302

SCI SURGUET

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 274.408,24 euros
Siège social : 2521 Avenue des Hautes Rives 40600 Biscarrosse
Siège de liquidation : 2521 Avenue des Hautes Rives 40600 Biscarrosse
392 815 601 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 2 novembre 2022 au 2521 Avenue des Hautes Rives, 40600 Biscarrosse a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe NOAILLES demeurant 2521 Avenue des Hautes Rives 40600 Biscarrosse, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L22AL01303

SOS BUREAU CCL INFORMATIQUE

SARL au capital de 7 622,46 €
Siège social : 147 chemin de Quentin
40380 MONTFORT EN CHALOSSE
RCS de DAX n°419 855 481

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. JABELIN Jean-Denis, demeurant 147 chemin de Quentin, 40380 MONTFORT EN CHALOSSE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis
Jean-Denis Jabelin

L22AL01347

FIDUCIAL SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

ETABLISSEMENTS GUY CASTETS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 106.700 euros
Siège social : Route de Lespitaou Horsarrieu 40700 Hagetmau
Siège de liquidation : Route de Lespitaou Horsarrieu 40700 Hagetmau
413 124 538 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Guy CASTETS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

L22AL01361

FIDUCIAL SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

SOCIETE HOTELIERE ROFICA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7.622,45 euros
Siège : 2 Rue de l'Abbaye 40200 Mimizan
Siège de liquidation : 30 rue Popincourt 75011 Paris
399 677 038 RCS Mont-de-Marsan

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14/11/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Romain FERREIRA, demeurant 30 rue Popincourt 75011 Paris, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 30 rue Popincourt 75011 Paris. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L22AL01375

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique de la **SARL COLOMBET CARRELAGE** en liquidation au capital de 4.000 €, Siège liquidation 250 Chemin des Paloumayres 40500 Montgaillard, immatriculée au RCS de Mont de Marsan - N° 508 142 460 après avoir entendu le rapport du Liquidateur Laurent COLOMBET demeurant au siège de la liquidation a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date du 30.09.2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur

L22AL01221

LOCATIONS GERANCES

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 14 novembre 2022, la société **PLAGECO DISTRIBUTION**, SAS au capital de 4.856.881euros, sise à Mimizan (40200), 52 avenue de Bordeaux, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 394 121 545, a donné en location -gérance à la société **PETROLEC-SUD**, SAS à capital variable, sise Mont-de-Marsan (40000) ZA de Pémégnan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 904 667 425, la branche de fonds de commerce de station-service sise et exploitée à Labouheyre (40210), 67 allée des Genêts, pour une durée de 3 années, à compter du 8 novembre 2022, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis

L22AL01339

FONDS DE COMMERCE

SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

APPORT D'UN FONDS ARTISANAL

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Hagetmau du 01 octobre 2022, enregistré à Mont-de-Marsan le 8/11/2022 dossier 2022 00100185 réf 4004P012022A02151,

Monsieur Fabrice DUBAYLE, demeurant 720 Route de la Fin des Landes 40700 Beyries, a fait apport à la société **DUBAYLE**, Société à Responsabilité Limitée en formation au capital de 63.680 euros, ayant son siège social 287 Route de Monségur, 40700 Hagetmau, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan,

D'un fonds artisanal d'entreprise de carrelage exploité 287 Route de Monségur 40700 Hagetmau, pour lequel Monsieur Fabrice DUBAYLE est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 534 446 331,

Ledit fonds évalué à 63.680 euros, moyennant l'attribution de 80 parts sociales de 796 euros chacune.

La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter du 1er novembre 2022.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Pour unique insertion

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Beyries du 1er novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **DUBAYLE**

Siège social : 287 Route de Monségur 40700 Hagetmau

Objet social : Entreprise de carrelage

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 63 680 euros

Gérance : Monsieur Fabrice DUBAYLE demeurant 720 route de la Fin des Landes 40700 Beyries.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01293

FIDAL

Technocité – Bâtiment Astria - CS 86528
64185 BAYONNE CEDEX

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Vieux-Boucau-les-Bains (40) du 28 Septembre 2022, enregistré au SPFE Mont-de-Marsan, le 30 Septembre 2022, dossier 2022 00089572,

La société **SARL SCORA**, SARL au capital de 49.808 €, dont le siège social est à Vieux-Boucau-les-Bains (40), Résidence les Tamaris, immatriculée au RCS de Dax (40), sous le numéro 377 722 210,

a vendu :

à la société **LUCAS**, SARL au capital de 17.875 €, dont le siège social est à Vieux-Boucau-les-Bains (40), 13 rue des Artisans, immatriculée au RCS de Dax (40), sous le numéro 412 564 197,

un fonds de commerce de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, glaces à emporter, traiteur, exploité à Vieux-Boucau-les-Bains (40), résidence les Tamaris, pour lequel le vendeur est notamment immatriculé au RCS de Dax sous le numéro 377 722 210, moyennant un prix de 706.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 694.500 € et aux éléments corporels pour 11.500 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01 Octobre 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au cabinet FIDAL à Dax (40), 31 Av. Jules Bastiat.

Pour avis

L22AL01367

FIDAL

Technocité – Bâtiment Astria - CS 86528
64185 BAYONNE CEDEX

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Vieux-Boucau-les-Bains (40) du 30 Septembre 2022, enregistré au SPFE Mont-de-Marsan, le 30 Septembre 2022, dossier 2022 00089520,

La société **SARL SCORA**, SARL au capital de 49.808 €, dont le siège social est à Vieux-Boucau-les-Bains (40), Résidence les Tamaris, immatriculée au RCS de Dax (40), sous le numéro 377 722 210,

A vendu :

A la société **LUCAS**, SARL au capital de 17.875 €, dont le siège social est à Vieux-Boucau-les-Bains (40), 13 rue des Artisans, immatriculée au RCS de Dax (40), sous le numéro 412 564 197,

un fonds de commerce de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, glaces à emporter, traiteur, exploité à Vieux-Boucau-les-Bains (40), résidence les Sables d'Or, Av. des Dunes, pour lequel le vendeur est notamment immatriculé au RCS de Dax sous le numéro 377 722 210, moyennant un prix de 148.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 146.000 € et aux éléments corporels pour 2.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01 Octobre 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au cabinet FIDAL à Dax (40), 31 Av. Jules Bastiat.

Pour avis

L22AL01368

REGIMES MATRIMONIAUX

Notaire
SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, Notaire à Soustons le 9 novembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par Mr Robert **LAFARGUE**, retraité et Mme Geneviève **LE GALL**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Soorts-Hossegor (Landes) 161 Avenue des Bergeronnettes,

Mariés à la mairie de Palaiseau (91477) le 30 mai 1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ

L22AL01326

Notaire
SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à SOUSTONS, le 14/11/2022 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par M. Raoul **DEFLY**, retraité et Mme Lucie Odile **CUZZUBBO**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Messanges (40660).

M. est né Bordeaux (33000) le 1er novembre 1957 et Mme est née à Pau (64000) le 13 décembre 1958.

Mariés à la mairie de Pau (64000) le 3 octobre 1981 sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ

L22AL01355

AUTRES ANNONCES

PERSPECTIVES NOTAIRES
Notaires de France

SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE LOI N°2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 4 avril 2022, Monsieur Miguel JIMENEZ MARTIN, en son vivant retraité, demeurant à HAGETMAU (40700) 369 rue Victor Hugo. Né à BURGOHONDO (ESPAGNE), le 28 septembre 1938. Veuf de Madame Victorina JIMENEZ HERNANDEZ et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à SAINT-SEVER (40500) (FRANCE), le 20 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Catherine BORIE DISSEZ, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 9 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Catherine BORIE-DISSEZ, notaire à HAGETMAU (Landes), référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONT-DE-MARSAN (Landes) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L22AL01327

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 16 novembre 2022)

SARL LA CABANE DU PECHEUR, Lot Aa76, 130 Route des Pyrénées 40180 Narrosse, RCS Greffe de Dax 813 625 449. Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022_4001_244

SARL SUSHI DES HALLES, 119 Avenue des Tisserands, Zone Artisanale de Pédebert 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 897 469 029. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022_4001_245

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 16 novembre 2022)

SARL GITEIX, 18 Rue du Maréchal Leclerc 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 879 500 759. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans, nomme Commissaire à l'exécution du plan SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex.

2022_4001_243

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Jugement du 09 novembre 2022)

SERRES DOMINIQUE HENRI MARCEL, 43 rue Beauregard 40990 St-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 409 760 311. Commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio télévision. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

2022_4001_242

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 09 novembre 2022)

SAS PALMY PRO SUD OUEST, 2 Rue Jean Darcet 40250 Mugron, RCS Greffe de Dax 414 527 259. Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_222

DIAS DE SOUSA Miguel, 3 rue des Mimosas 40990 Saint-Paul-les-Dax. Non identifié. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_223

SAS LES BOIS DES LANDES, 1160 Allée de la Gare 40260 Taller, RCS Greffe de Dax 813 939 899. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_224

SARL CHALOSSE MONTAGE, 528 Route des Pyrénées 40700 Argelos, RCS Greffe de Dax 504 000 381. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_225

SARL MOS SURFING, 7 Avenue des Tonneliers 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 490 041 340. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_226

SARL UN PEU A L'OUEST, 77 Avenue Georges Pompidou 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 881 613 921. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_227

LE MERER Stéphane Didier, 87 route d'Orx 40230 Benesse Maremne. Non identifié. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_228

SARL DESIGN ET CONSTRUCTIONS, 15 Village de Mariotte 2, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 382 490 639. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_229

BEBE Aurélien, Brice, 40220 Tarnos, RCS Greffe de Dax 829 442 474. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_230

SARL A.G ENERGIES SERVICES, 79 Avenue du 1er Mai 40220 Tarnos, RCS Greffe de Dax 794 678 490. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_231

SARL HOSSEGOR SUSHI, 3 Quai de la Pêcherie 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 790 445 118. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_232

SARL PAULBER MULTISERVICES, 958 Route de Campagne 40300 Saint-Étienne-d'Orthe, RCS Greffe de Dax 881 663 587. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_233

SAS LE RIVIEROIS RIVIERE-SAAS -ET-GOURBY, 10 Route Manestraou 40180 Rivière-Saas-et-Gourby, RCS Greffe de Dax 852 221 274. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_234

SAS PCS PROCOSTEEL INDUSTRIE, 11 Lotissement Beau Soleil 40530 Labenne, RCS Greffe de Dax 837 630 367. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_235

BARROUILLET Stéphanie, 11 Rue Frédéric Bastiat 40250 Mugron, RCS Greffe de Dax 750 078 172. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_236

GONCALVES TAPADA José Antonio en qualité d'entrepreneur individuel, 654 rue du Bourg 40180 Oeyreluy. Non identifié. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_237

SAS FMPA SAS, 1 avenue Vercingétorix 33000 Bordeaux. Non identifié. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_238

SAS AFONSO ENTREPRISE, 450 Route du Bourg de Bague 40180 Goos, RCS Greffe de Dax 820 851 020. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_239

SARL JUCOLM, 68 Avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 828 331 553. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_240

SAS MTH ENTREPRISE GENERALE, 31 Allée Vincent-de-Paul 40140 Soustons, RCS Greffe de Dax 829 255 447. Activité des économistes de la construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2022_4001_241

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 5 septembre 2022, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.

Nom du liquidateur : SELARL David GOIC & ASSOCIÉS, prise en la personne de Me Isabelle GOIC à l'encontre de la société **FAO** ZI de la Freminière 5 rue Jean-Marie Texier 35500 Vitré, 826 420 093 RCS 3501

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

L22AL01373

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DAX

RG : 20/00016

Par décision en date du 7 novembre 2022 le Tribunal Judiciaire de Dax a rendu un jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire

Dossier : **ASSOCIATION GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SLBMO**

SIRET 819 433 418 00012

Président : M. Christophe VIDAL 165 allée de Capblane 40110 Villenave.

Activité : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Le Greffier

L22AL01371

RG 21/00002

Par décision en date du 7 novembre 2022 le Tribunal Judiciaire de Dax a rendu un jugement arrêtant le plan de redressement par voie de continuation

Durée du plan : 15 ans

Dossier : **EARL MOTHA**

RCS Dax 750 326 993

Gérant : M. Norbert BARRIÉE LAJUS 45 chemin de Suslanne 40180 Saint-Pandelon

Activité : Elevage de volailles

Juge-commissaire : Mme Claire GASCON, titulaire

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL EKIP' 6 place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax Cedex.

Dax, le 14 novembre 2022

La Greffière

L22AL01372

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN

Dossier N° RG 22/00022 - N° Portalis DBYM-W-B7G-DDLJ

Par jugement en date du 10 Novembre 2022, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de **SELARL LO NOTARI DE GEUNA** (RCS de Mont-de-Marsan n° 851 062 430) représentée par l'un de ses cogérants, Me Thierry LOUCHARD, demeurant 16 route des Pyrénées 40320 Geaune.

SIRET/SIREN : n° 851 062 430

Nom commercial : SELARL LO NOTARI DE GEUNA

Activité : cabinet notaires

A constaté l'état de cessation des paiements au : 10/11/2022

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES 2 rue du 49ème RI 64100 Bayonne.

Juge Commissaire : Mme Carine VALIAMÉ

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES 2 rue du 49ème RI 64100 Bayonne au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait,

Fait à Mont-de-Marsan,

le 14 Novembre 2022

Le Greffier,

L22AL01369

Dossier N° RG 22/00026 - N° Portalis DBYM-W-B7G-DDWK

Par jugement en date du 10 Novembre 2022, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de Patricia **BLANCHET**, demeurant De Bourideys 40430 Callen.

Nom commercial : Patricia BLANCHET gérante de L'EARL LES GRANDS PINS

Activité : exploitante agricole - aviculture

A constaté l'état de cessation des paiements au : 10/11/2022

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Juge Commissaire : Mme Carine VALIAMÉ

Commissaire de justice pour l'inventaire : SELARL PPBL HUISSIERS 6 place du Tribunal, BP 28, 40500 Saint-Sever.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait,

Fait à Mont-de-Marsan,

Le 14 Novembre 2022

Le Greffier,

L22AL01370

POUR VOS
ANNONCES LÉGALES

Tél. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES POUR
ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

TENDANCES **BOURSE**

© Atelier Gallien

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 641,66	12,0%	-7,1%	-6,8%	7 376,37	5 676,87	France
SBF 120	5 105,06	12,0%	-7,9%	-8,0%	5 706,97	4 367,41	France
EURO STOXX 50	3 915,09	15,8%	-8,9%	-10,7%	4 392,15	3 279,04	Europe
S&P 500	4 016,38	12,1%	-15,7%	-14,2%	4 796,56	3 577,03	USA
NASDAQ 100	11 970,92	12,0%	-26,6%	-26,1%	16 501,77	10 690,60	USA
FOOTSIE 100	7 369,44	7,4%	-0,2%	0,2%	7 672,40	6 826,15	Royaume-Uni
DAX 30	14 378,51	15,6%	-9,5%	-11,0%	16 271,75	11 975,55	Allemagne
SMI	11 026,22	6,7%	-14,4%	-11,9%	12 939,17	10 072,62	Suisse
NIKKEI	27 990,17	3,3%	-2,8%	-6,0%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	3 134,08	2,0%	-13,9%	-11,3%	3 639,78	2 886,43	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	8,70	-14,7%	N/A	N/A	14,02	8,70	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	-41,2%	-43,1%	1,99	0,69	-
ASHLER ET MANSON	3,22	14,2%	47,7%	46,4%	3,22	2,18	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	N/A	N/A	0,00	0,00	-
CERINNOV GROUP	1,03	-1,3%	-23,4%	-22,1%	1,74	1,00	-
CHEOPS TECHNOLOGY	51,00	-6,4%	-33,8%	-8,9%	81,00	48,60	9,8%
DOCK.PETR.AMBES AM	464,00	3,1%	-0,4%	-2,5%	496,00	426,00	7,1%
EAUX DE ROYAN	79,00	-2,5%	-14,6%	-25,5%	104,00	79,00	8,1%
EUROPLASMA	0,00	-66,7%	-99,9%	-100,0%	0,13	0,00	-
FERMENTALG	1,68	13,3%	-46,0%	-46,0%	3,14	1,48	-
GASCOGNE	3,94	9,7%	5,3%	8,2%	3,98	2,82	-
GPE BERKEM	5,15	-18,9%	-49,5%	N/A	10,50	5,15	1,2%
GPE PAROT (AUTO)	2,25	16,0%	-13,5%	-16,7%	2,66	1,60	-
HYDROGENE DE FRANCE	24,65	-0,4%	-6,8%	-16,7%	33,00	24,10	-
HUNYVERS	11,75	6,8%	N/A	N/A	12,35	10,80	-
I.CERAM	11,45	0,9%	-30,2%	-53,6%	17,80	10,20	-
I2S	5,50	3,8%	12,2%	17,0%	6,40	4,60	2,5%
IMMERSION	4,82	-1,6%	-19,7%	-39,0%	7,08	4,20	-
IMPLANET	0,18	-6,8%	-41,8%	-58,1%	0,40	0,13	-
KLARSEN DATA	1,85	5,0%	-21,1%	-42,3%	2,89	1,73	-
LECTRA	37,80	31,5%	-10,0%	-3,1%	44,20	27,20	1,0%
LEGRAND	79,92	14,2%	-22,3%	-15,7%	103,80	64,96	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,43	0,0%	-21,8%	-48,2%	0,71	0,20	-
O SORBET D'AMOUR	1,29	-40,3%	-35,5%	-58,4%	2,48	1,12	-
OENEO	13,80	-1,8%	2,6%	4,7%	16,16	13,24	2,2%
POUJOULAT	24,00	-4,0%	92,8%	88,2%	25,25	12,40	0,9%
SERMA TECH.	312,00	0,0%	2,6%	-0,6%	488,00	292,00	3,6%
UV GERMI	3,95	-7,7%	-47,8%	-38,7%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	3,64	-17,3%	-46,9%	-48,0%	7,35	3,64	-

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

ANDORRE LE BIEN-ÊTRE EN APESANTEUR

Antre du luxe et des prestations haut de gamme, le Sport Hôtel Hermitage est un bijou d'élégance incontournable en Andorre. Doté d'un spa unique sur cinq étages, le resort s'étoffe avec un tout nouveau chalet.

Par Hermance HITTE

Comme un palais que le bois aurait majestueusement façonné, le Sport Hôtel Hermitage de la famille Calbó trône à 1 850 mètres d'altitude, illuminant les sommets d'Andorre. Dans cette nature forte, le prestigieux bâtiment se fond avec une harmonie aussi subtile que magistrale. Unique au cœur des Pyrénées, l'hôtel haut de gamme offre une vue imprenable sur la montagne, au pied des pistes du plus grand domaine skiable du sud de l'Europe. Ses cinq étoiles en font briller des dizaines dans les yeux de ses hôtes et son design de caractère a tracé les lignes de son centre de bien-être.

UN SPA DE 5 000 M² AU CŒUR DU DOMAINE SKIABLE

Le spa Sport Wellness Mountain déroule sur 5 000 m² ses espaces dédiés à la relaxation. D'un niveau à l'autre, les équipements sophistiqués se mettent au service des éléments, entre piscine d'hydromassage, chauffée de 32 à 34°C, lits d'eau, bassin de nage à contre-courant, piscine de contraste à 14°C et bains extérieurs. Un sauna finlandais, des bains turcs et une source de glace complètent le voyage. Un étage est consacré à la santé et la beauté avec 18 cabines où des soins ciblés sont réalisés. Une salle de gym avec des appareils nouvelle génération est également accessible et partout, des œuvres d'art de bois et de métal servent le raffinement.

UN NOUVEAU CHALET DE 400 M²

Ce resort unique crée l'événement avec l'ouverture de l'Hermitage Mountain Lodge. En lisière de forêt, surplombant le village de Soldeu, un immense chalet de 400 m², tout de bois et de pierre, accueille dorénavant les amoureux des grands espaces. Véritable image sortie d'un conte, ce bijou situé à 1 700 mètres d'altitude, offre des prestations exclusives et un panorama époustouflant.